



Rapport budgétaire

CA 2017

Conseil municipal

du 25 juin 2018

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

Ière partie – L'évolution des grands équilibres financiers.....	5
A – Les principes de création de la communauté urbaine, la neutralité financière.....	5
B – La situation financière de la ville de Reims, une trajectoire vertueuse	7
1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	7
2 Un niveau d'épargne brute en augmentation à périmètre constant.....	8
3 Un niveau d'épargne nette traduisant la situation financière saine de la ville.....	10
4 La poursuite d'une trajectoire de désendettement et un faible ratio de désendettement	10
C – L'engagement de la ville de Reims dans la contractualisation financière avec l'Etat.....	12
D – Un haut niveau de service public et des investissements en faveur des Rémois.....	13
IIème partie – Les recettes de fonctionnement	16
A. Les recettes de fonctionnement.....	16
B. La présentation par chapitre	17
1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges.....	17
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses.....	18
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes.....	21
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations.....	26
5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante	29
6. Chapitre 76 – Les produits financiers.....	30
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	30
8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions	32
IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement	33
A. Les dépenses de fonctionnement	33
B. Présentation par chapitre.....	34
1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général	34
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés.....	38
3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits.....	41
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	41
5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	43
6. Chapitre 66 – Les charges financières.....	43
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles.....	44
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions.....	45

IVème partie – Les recettes d’investissement	46
A. Les recettes d’investissement.....	46
B. Présentation par chapitre.....	47
1. Chapitre 13 - Les subventions d’investissement	47
2. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées.....	48
3. Chapitre 10 - Les dotations et fonds divers	48
4. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers.....	50
 Vème partie – Les dépenses d’investissement	 51
A. La préservation d’un haut niveau de dépenses d’investissement.....	51
B. La présentation par chapitre	53
1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées.....	53
2. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers	53
3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d’équipement	53
 VIème partie – Les budgets annexes	 62
A. Le budget annexe du Restaurant municipal.....	62
B. Le budget annexe des baux commerciaux.....	63
 Annexe 1 : Les ratios légaux :	 65
 Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie	 68
 Annexe 3 – Définitions et méthodologie	 76
 Annexe 4 – Mutualisation des services – Refacturation	 78

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2016	CA 2017	En %
Recettes réelles de fonctionnement	259,8	247,4	-4,76%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	197,6	193,8	-1,94%
Épargne de gestion	62,2	53,7	-13,71%
<i>Intérêts de la dette</i>	6,8	5,9	-13,50%
Épargne brute	55,4	47,8	-13,74%
<i>Capital de la dette</i>	35,0	33,6	-4,03%
Épargne nette	20,4	14,2	-30,35%
Remboursement anticipé emprunt	10,6	0,0	
Dépenses réelles d'investissement hors dette	65,5	46,0	-29,81%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	38,2	20,1	-47,37%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	17,5	11,6	-33,47%

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2016	CA 2017	En %
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	257,1	243,2	-5,40%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	196,6	193,3	-1,66%
Épargne de gestion retraitée	60,5	50,0	-17,39%
<i>Intérêts de la dette</i>	6,8	5,9	-13,53%
<i>Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique</i>		-0,9	
Épargne brute retraitée	53,7	45,0	-16,20%
<i>Capital de la dette</i>	35,0	33,6	-4,04%
<i>Remboursement par la CU du capital de la dette théorique</i>		-2,9	
Épargne nette retraitée	18,8	14,4	-23,43%
Remboursement anticipé emprunt	10,6	0,0	
Dépenses réelles d'investissement retraitées	66,7	48,5	-27,37%
Recettes réelles d'investissement retraitées	41,2	22,5	-45,32%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	17,5	11,6	-33,50%

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles notamment les cessions d'actifs.

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessus retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements utilisés au cours des années précédentes. Une présentation complémentaire issue de la contractualisation financière avec l'Etat sera présentée en y intégrant les retraitements propres intégrés dans la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

Les résultats financiers constatés au compte administratif 2017 correspondent aux orientations fixées par l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Les objectifs financiers qui guident la gestion financière de la ville de Reims sont les suivants :

- une stabilité de la fiscalité caractérisée par des taux d'imposition inchangés,
- le maintien d'une épargne brute suffisante au financement des investissements et au maintien d'un niveau d'endettement maîtrisé,
- un niveau d'investissement élevé permettant un soutien affirmé à l'activité économique et au dynamisme du territoire Rémois.

Par ailleurs, en 2017, la création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquences des transferts de compétences et la mise en œuvre de la neutralisation fiscale. Ainsi, l'analyse comparée des grandes masses budgétaires entre 2016 et 2017 prendra en compte cette évolution institutionnelle.

Enfin, l'exercice 2017 constituera l'année de base concernant les dépenses réelles de fonctionnement à partir de laquelle les modalités du calcul de la contractualisation financière avec l'Etat seront déterminées.

A – Les principes de création de la communauté urbaine, la neutralité financière : la neutralité fiscale pour les ménages et la neutralité budgétaire pour la ville de Reims.

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquence des transferts de compétences qui se sont concrétisés de la manière suivante :

- les charges ou les recettes de fonctionnement affectées aux compétences transférées ne sont plus assurées par la ville et en contrepartie l'attribution de compensation a été ajustée pour tenir compte de ces modifications assurant ainsi une neutralité budgétaire,

- les charges d'investissement, telles que les travaux liés à la voirie ne sont plus assurées par la ville, l'attribution de compensation a été ajustée permettant ainsi à la communauté urbaine d'assurer les investissements des compétences transférées.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a évalué les impacts financiers des transferts de charges. A cet effet, elle s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2017.

La CLECT a évalué à 14,8 M€ l'impact des transferts de charges de la ville de Reims vers la communauté urbaine.

Ce montant est le résultat de la décomposition suivante :

Transfert des dépenses de fonctionnement	6 M€
Transfert des recettes de fonctionnement	-2,1 M€
Transfert des dépenses d'investissement (coût net)	10,9 M€
TOTAL	14,8 M€

En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à la ville de Reims a été diminuée d'un montant identique.

Par ailleurs, le protocole financier adopté par délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine en janvier 2017 a acté du principe de la neutralité fiscale, la ville de Reims a ainsi baissé ses taux d'imposition sur les ménages, proportionnellement à la hausse des taux intercommunaux constatée en 2017.

Au global, une fois les taux communaux et intercommunaux additionnés, la fiscalité ménage est restée stable entre 2016 et 2017, conformément aux engagements de stabilisation de la pression fiscale pris par l'exécutif devant les Rémois en début de mandat.

La baisse des taux d'imposition a eu pour conséquence une diminution du produit fiscal pour la ville de Reims **d'un montant de 7,2 M€** Elle a été compensée par une hausse équivalente de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine pour assurer la neutralité budgétaire.

Aussi, l'attribution de compensation perçue par la ville de Reims, sous l'effet cumulé de sa diminution au titre des transferts de compétences et de l'augmentation liée à la compensation de la perte de recettes fiscales, **passé de 30,40 M€ en 2016 à 22,86 M€ en 2017.**

B – La situation financière de la ville de Reims, une trajectoire vertueuse : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien de l'épargne brute, une trajectoire de désendettement et un niveau d'investissement élevé.

1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la ville de Reims affichent une baisse faciale de 4,75 M€. Toutefois, cette baisse provient principalement du transfert à la communauté urbaine, des dépenses afférentes aux compétences assurées par cette dernière depuis le 1^{er} janvier 2017. **Celles-ci ont été évaluées, par les réunions de la CLECT en 2017, à 6 M€.**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant (après neutralisation des effets de la communauté urbaine) :

	CA 2016	CA 2017	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	204,4 M€	199,65 M€	-2,32%
Dépenses transférées à la communauté urbaine	-6 M€		
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	198,4 M€	199,65 M€	+0,63%

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,25 M€, soit + 0,63 %.

Cette augmentation très limitée et en dessous de la norme fixée par la loi dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat, est le résultat de la rigueur budgétaire instaurée par l'équipe municipale depuis le début du mandat.

2. Un niveau d'épargne brute en augmentation à périmètre constant

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré la poursuite en 2017 de la contribution au redressement des finances publiques se traduisant **par une ponction supplémentaire de 2,4 M€** de la dotation forfaitaire versée par l'Etat, la ville de Reims voit sa situation financière s'améliorer attestant d'une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Pour une comparaison à périmètre constant, il convient de tenir compte de la baisse de l'attribution de compensation perçue par la ville de Reims pour ce qui concerne le transfert de charges au titre de l'investissement qui a eu un effet sur le niveau de son épargne brute.

La baisse de l'attribution de compensation au titre de l'investissement correspond à un transfert d'épargne brute au profit de la communauté urbaine pour lui permettre d'autofinancer en lieu et place de la ville de Reims les dépenses d'investissements transférées principalement au titre de la voirie.

En contrepartie, la ville de Reims a ajusté sa capacité d'investissement annuel du montant total transféré à la communauté urbaine pour la rendre compatible avec ce nouvel autofinancement.

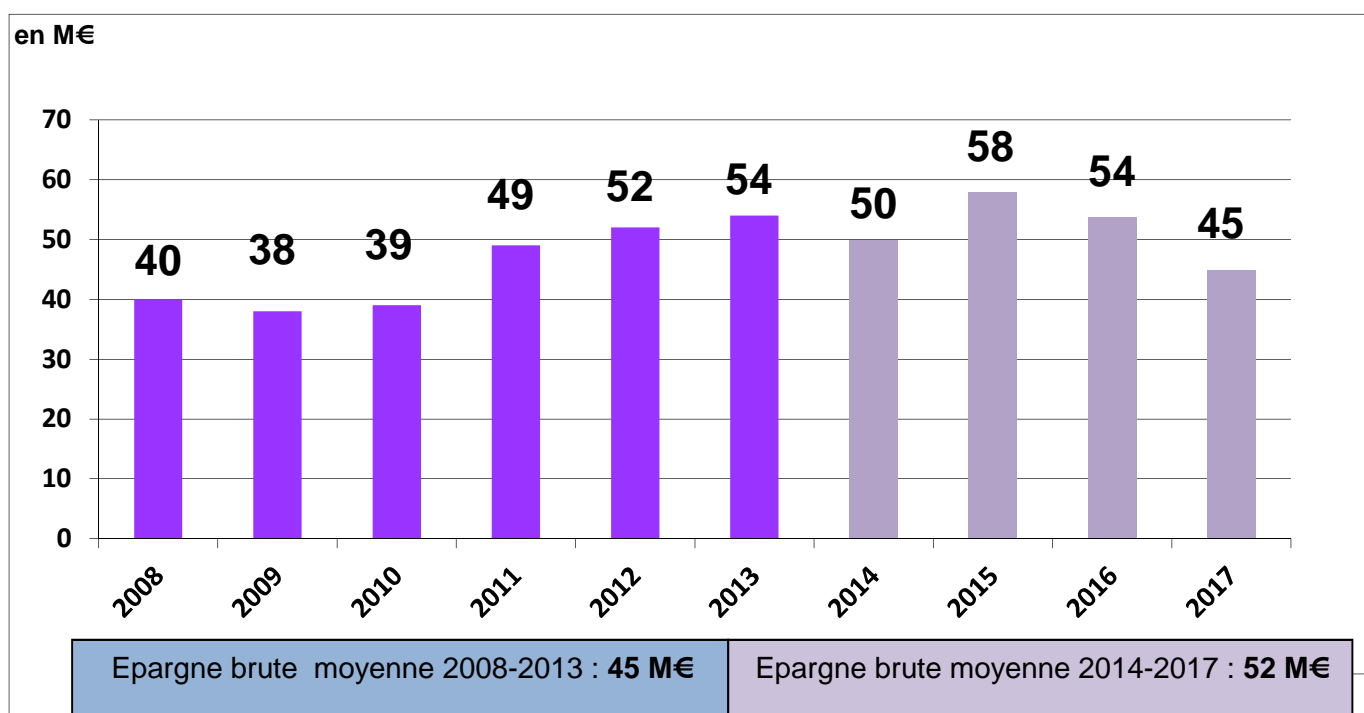
Les nouveaux équilibres budgétaires de la ville de Reims suite à la création de la communauté urbaine ont été dimensionnés pour permettre le maintien d'une situation financière comme l'atteste l'évolution du ratio de désendettement explicité au paragraphe B.4.

Evolution de l'épargne brute à périmètre constant par rapport à 2016

	M€	2016	2017	Evolution
Epargne Brute retraitée constatée en 2016 et en 2017		53,7 M€	45 M€	-8,7 M€
Transfert d'épargne brute vers la communauté urbaine au titre de l'investissement (baisse de l'Attribution de Compensation)		-10,9 M€		
Epargne brute à périmètre constant		42,8 M€	45 M€	+ 2,2 M€

A périmètre constant, l'épargne brute augmente de 2,2 M€ améliorant ainsi la capacité d'autofinancement de la ville et limitant ainsi le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

L'évolution de l'épargne brute au cours des dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous :



Sans retraiter le niveau de l'épargne brute en 2017 pour tenir compte de la création de la communauté urbaine, le niveau moyen d'épargne brute entre 2014 et 2017 **est supérieur de 7M€** à celui constaté sur la période 2008 à 2013. **Il est supérieur de 9 M€ en moyenne si l'on retraite l'épargne brute en 2017 pour tenir compte des 10,9 M€ transférés à la communauté urbaine.**

Cette évolution est d'autant plus remarquable que le niveau des recettes (DGF, DSC et DSU) **est inférieur de 6,6 M€ en 2017 par rapport à 2013 alors qu'il était supérieur de 7 M€ en 2013 par rapport à 2008** comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, la hausse moyenne de l'épargne brute résulte d'une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement voulue par l'équipe municipale.

M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	43,4	43,0	42,6	41,6	41,2	40,7	38,8	33,9	28,6	25,9
Dotation nationale de péréquation	1,3	1,0	1,2	1,3	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
Dotation de solidarité urbaine	10,5	10,7	11,8	13,0	13,7	15,5	16,4	19,4	22,2	24,0
Dotation de Solidarité Communautaire	2,2	2,2	2,2	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
TOTAL	57,5	56,9	57,9	63,4	63,6	64,8	63,6	61,6	59,2	58,2

3. Un niveau d'épargne nette traduisant la situation financière saine de la ville

L'épargne nette correspond à l'épargne brute à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette. Elle permet d'évaluer la capacité de la ville de Reims à rembourser sa dette par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette dégagée par la ville de Reims, retraitée des dépenses et recettes exceptionnelles et du remboursement du capital de la dette assurée par la communauté urbaine sur les emprunts globalisés, **s'élève à 14,4 M€.**

4 La poursuite d'une trajectoire de désendettement et un faible ratio de désendettement

Evolution de l'endettement de la ville de Reims à périmètre constant (après correction des effets de la création de la communauté urbaine) :

	Encours au 31/12/2016	Encours au 01/01/2017	Encours au 31/12/2017
Encours porté par la Ville de Reims	332 184 100 €	332 184 100 €	295 527 988 €
Encours réel transféré à la communauté urbaine (Sciences Po)		-13 097 251 €	0
Dette globalisée portée par la ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine		-31 015 032 €	-28 095 395 €
Dette nette	332 184 100 €	288 071 817 €	267 432 593 €

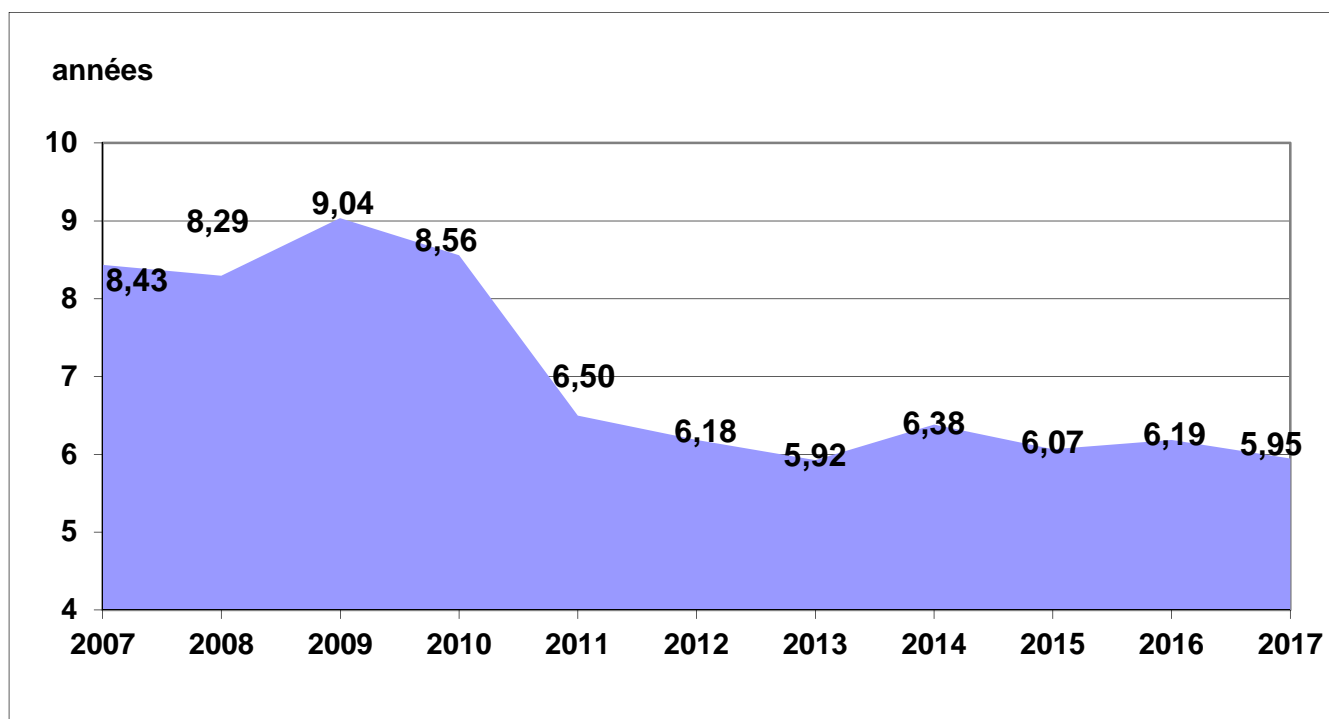
Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette de la ville **s'élevait à 332,2 M€.**

Au 1^{er} janvier 2017, la ville a transféré à la communauté urbaine l'encours de dette suivant au titre des transferts de compétences :

- le prêt souscrit pour le financement du campus Sciences Po soit 13,1 M€,
- l'encours de la dette globalisée correspondant aux transferts des compétences suivants : la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage pour lesquelles la Ville de Reims n'avait pas souscrit, par le passé, d'emprunts spécifiquement affectés soit 31 M€.

Après la neutralisation des effets de la création de la communauté urbaine sur l'encours de la dette, au 31 décembre 2017, le niveau de l'encours de la dette supporté par le budget principal de la Ville de Reims s'élève à **267,43 M€**, contre **288,07 M€** au 1^{er} janvier 2017.

La capacité de désendettement, qui mesure le temps nécessaire à la Ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne se maintient à **moins de 6 ans**, loin du seuil de criticité fixé par l'Etat à 12 ans. (L'encours de la dette intègre la dette prise en charge par la communauté urbaine). Il atteste à la fois la neutralité de la création de la communauté urbaine sur les équilibres financiers de la ville et le maintien d'une politique rigoureuse de gestion budgétaire qui se traduit par l'affichage d'un ratio de désendettement parmi les plus bas des villes de plus de 100 000 habitants.



Il est précisé que le budget annexe des baux commerciaux possède encore un encours de dette qui évolue de la manière suivante :

	Encours au 31/12/ 2016	Encours au 31/12/2017
Budget des baux commerciaux	1 080 627 €	608 810 €

Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de **1,97%** (2,29% pour la strate des Villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la Ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document).

C – L'engagement de la ville de Reims dans la contractualisation financière avec l'Etat

Après une période de baisse massive et sans précédent des dotations de l'Etat, une nouvelle période s'ouvre pour les collectivités permettant une meilleure visibilité de leurs recettes pluriannuelles en contrepartie d'un engagement de la collectivité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

La stratégie financière de la ville de Reims depuis le début du mandat est constante et en phase avec les objectifs fixés par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques se traduisant par une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, l'engagement d'une trajectoire de désendettement et le maintien d'un ratio de désendettement inférieur à 12 années.

L'année 2017 constitue la base du calcul des dépenses réelles de fonctionnement à partir de laquelle l'évolution maximale annuelle des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2020 sera calculée. **Le taux d'évolution annuelle, appliqué pour la ville de Reims, sera de +1,2% par an.**

Compte tenu de sa gestion financière rigoureuse, la ville de Reims a été choisie parmi les collectivités test dès le mois de janvier. A ce titre, les modalités de mise en œuvre du futur contrat ont pu être testées et ont permis de préciser certains points de l'instruction ministérielle qui a été transmise aux Préfets et aux directeurs départementaux des finances publiques le 16 mars dernier.

Autour du Premier Ministre, le 16 avril dernier, la ville de Reims a affirmé son intention de contractualiser, c'est dans cet esprit qu'un engagement avait été pris de présenter une délibération au conseil municipal pour autoriser le Maire à signer le contrat avec l'Etat et ainsi à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an entre 2018 et 2020.

A cet effet, une délibération a été votée le 14 mai dernier par le conseil municipal de la ville de Reims. A ce titre, la ville de Reims est l'une des premières collectivités à s'engager dans cette démarche.

Par ailleurs, le contrat prévoit de maintenir un ratio de désendettement en dessous de la limite fixée par la loi et de continuer la trajectoire de désendettement engagée ces dernières années.

Le périmètre des dépenses réelles de fonctionnement correspondant à la contractualisation financière est le suivant :

	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	199 653 970 €
Atténuation de produit	- 124 148 €
Atténuation de charges	- 829 015 €
TOTAL BASE 2017	198 700 807 €
Année 2018 (Base 2017 + 1,2%)	201 085 216 €
Année 2019 (2018 + 1,2%)	203 498 239 €
Année 2020 (2019 + 1,2%)	205 940 218 €

D – Un haut niveau de service public et des investissements en faveur des Rémois.

L'exécution budgétaire 2017 traduit une nouvelle fois la volonté de l'équipe municipale de maintenir un niveau de service public de qualité.

A ce titre, nous pouvons citer les actions suivantes :

En matière **d'entretien des espaces verts**, la poursuite de la reprise de l'entretien des espaces verts des organismes logeurs sur les quartiers Europe, Pommery, Verrerie, Cernay/Aviateur/place des Oiseaux, Maison Blanche et Châtillons sur une année complète pour un coût global de 145 K€ ou encore l'organisation du 8ème week-end de l'arbre au parc de Champagne avec plus de 15 000 visiteurs.

En matière de **sécurité et de tranquillité publique**, 9 nouveaux postes de policiers municipaux ont été créés en 2017, dans le cadre de la montée en puissance des moyens affectés à la Police Municipale sur la durée du mandat. Ce déploiement est accompagné de la pose de nouvelles caméras de vidéosurveillance (50 en 2017).

En matière **de politique sportive**, on notera en 2017 la première pierre du dispositif Pratik'Sport, qui permet à tous les Rémois des plus jeunes aux plus âgés de découvrir des pratiques sportives encadrées par les éducateurs de la ville de Reims et des clubs associés. Le développement de la pratique sportive se mesure dans la fréquentation des équipements en libre accès.

Lors du forum des associations en septembre 2017, le dispositif a été déployé au parc des expositions et l'engouement auprès du grand public a été confirmé. Le travail de coopération avec les clubs pour favoriser l'accueil de ces nouveaux publics se concrétise. Cette démarche se développera en 2018.

Les conventions d'objectifs avec les clubs ont été repensées afin de pouvoir proposer un conventionnement sur 3 ans, source de stabilité pour les structures associatives. Ainsi, la Ville a consacré, en 2017, plus de 4,5 M€ pour soutenir les associations sportives. Ce soutien constant accompagne les clubs dans leur développement et leur permet d'assurer une stabilité organisationnelle, financière et sportive.

La Ville a apporté son soutien actif aux manifestations à caractère sportif comme la foulée des sacres ou les Bacchantes, le Jumping International de REIMS, le Rallye Monté-Carlo Historique et le FISE. Ces manifestations ont confirmé leur développement et leur empreinte dans le calendrier sportif de la Ville. Le Run in Reims a atteint en 2017 les 15 000 coureurs et devient ainsi la plus grande manifestation de course hors stade du Grand Est.

Ces événements permettent d'assurer un lien social et le rayonnement de notre collectivité.

C'est aussi l'accueil d'événements sportifs internationaux comme la rencontre de football entre l'équipe de France féminine et celle du Ghana qui a permis de réunir 17 000 spectateurs à Delaune.

Quant au développement de la **vie étudiante**, la Ville a octroyé 49 524 € aux associations étudiantes et a soutenu la 2ème édition de l'opération « I love Reims Campus » destinée à accueillir les étudiants primo-arrivants sur le territoire du Grand Reims, manifestation couplée avec la Nuit des étudiants du Monde le 19 octobre organisée, en partenariat avec l'AVUF.

En ce qui concerne le **soutien au commerce**, la ville a octroyé 302 k€ de subventions aux associations réparties de la façon suivante et en fonction des projets et animations soumis à la collectivité :

- 230 000 € pour l'association des Vitrines de Reims dont un montant de 165 000 € directement fléché sur le Marché de Noël,
- 17 000 € pour la Fédération des Commerces de Proximité de Reims,
- 18 000 € pour la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services,
- 37 000 € entre les différentes associations de commerçants de quartiers (7 subventionnés en 2017).

On notera également le soutien aux professionnels dans le cadre du dispositif FISAC :

- **FISAC Tramway** : Subventions pour des aides directes aux professionnels et des actions collectives visant à favoriser la fréquentation des commerces aux abords du tramway.
- **FISAC Zone Urbaine Sensible** : Subventions principalement pour des aides directes aux professionnels et dans une moindre mesure des actions collectives.

Les dépenses réalisées à ce titre en 2017 s'élèvent à 70 554 €.

Une attention particulière a été portée pour que la ville de Reims devienne un acteur majeur dans **l'organisation de congrès**, notamment par un soutien à l'organisation de plusieurs congrès nationaux de syndicats dont l'UMIH pour 5 000 € ou la subvention forfaitaire d'exploitation à Reims Evénements dans le cadre du contrat de DSP (2 M€).

Les relations européennes et internationales de la collectivité se sont développées, notamment dans le cadre du jumelage avec Nagoya.

La Ville a également continué à investir de façon soutenue en 2017.

Les dépenses d'équipement, en 2017, s'élèvent à 36,67 M€ (hors travaux en régie) au budget principal de la Ville de Reims. Ajoutées aux 25,5 M€ réalisés par la communauté urbaine au titre des compétences transférées par la ville de Reims au 1^{er} janvier 2017 (9,65 M€ au titre de Sciences Po et 15,88 M€ pour ce qui concerne les dépenses de voirie), elles approchent les 62,17 M€. **Ces dépenses**, incluant les travaux en régie d'un montant de 2,04 M€, **s'élèvent à 64,2 M€.**

Au total, le taux de réalisation des investissements sur le territoire de la ville de Reims atteint **82%.**

Au titre des principales dépenses, supportées par la ville de Reims, on notera par exemple :

- l'entretien courant des équipements scolaires pour 4,6 M€,
- les travaux de mise en accessibilité des bâtiments pour 2 M€,
- la poursuite du Projet Reims Grand Centre, avec la poursuite des études relatives à l'aménagement des Promenades ou de la Grande Salle Événementielle, (1,1 M€),
- la poursuite du déploiement de caméras de vidéo-protection pour 1,2 M€,
- la poursuite des travaux de rénovation urbaine pour 1,2 M€.

Ilème partie – Les recettes de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
013 – Atténuation de charges	757 464,83	829 015,24	9,45%
70 – Produits des services	10 287 880,41	10 361 864,62	0,72%
<i>dont Mutualisation de services</i>	<i>3 036 833,00</i>	<i>3 051 784,00</i>	<i>0,49%</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>7 251 047,41</i>	<i>7 310 080,62</i>	<i>0,81%</i>
73 – Impôts et Taxes	178 917 031,06	163 898 007,69	-8,39%
<i>dont contributions directes</i>	<i>124 209 185,00</i>	<i>117 630 926,00</i>	<i>-5,30%</i>
<i>dont attribution de compensation</i>	<i>30 402 963,00</i>	<i>22 859 589,00</i>	<i>-24,81%</i>
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont FPIC</i>	<i>2 981 949,00</i>	<i>2 413 082,00</i>	<i>-19,08%</i>
<i>dont autres taxes indirectes</i>	<i>13 742 934,06</i>	<i>13 414 410,69</i>	<i>-2,39%</i>
74 – Dotations et Participations	61 615 709,65	61 266 306,64	-0,57%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	<i>51 585 822,00</i>	<i>50 579 688,00</i>	<i>-1,95%</i>
<i>dont compensations Taxes d'habitation et foncière</i>	<i>3 743 939,00</i>	<i>4 426 081,00</i>	<i>18,22%</i>
<i>dont dotation unique TP</i>	<i>411 549,00</i>	<i>128 086,00</i>	<i>-68,88%</i>
<i>dont autres dotations et subventions</i>	<i>5 874 399,65</i>	<i>6 132 451,64</i>	<i>4,39%</i>
75 – Autres Produits de gestion courantes	5 261 582,48	4 818 743,22	-8,42%
Total recettes de gestion courante	256 839 668,43	241 173 937,41	-6,10%
76 – Produits financiers	22 508,53	958 356,72	4157,75%
77 – Produits exceptionnels	2 937 054,90	5 310 273,10	80,80%
<i>dont cessions foncières</i>	<i>2 412 837,17</i>	<i>4 397 653,71</i>	<i>82,26%</i>
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	<i>524 217,73</i>	<i>912 619,39</i>	<i>74,09%</i>
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	259 799 231,86	247 442 567,23	-4,76%

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
013 – Atténuations de charges <i>dont</i>	757 464,83	829 015,24	9,45%
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	222 431,11	301 415,44	35,51%
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	535 033,72	527 599,80	-1,39%

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité et capital ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
70 – Produits des services dont	10 287 880,41	10 361 864,62	0,72%
<i>Concessions dans les cimetières</i>	391 233,31	422 768,71	8,06%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	574 624,94	701 239,70	22,03%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	830 075,11	553 137,18	-33,36%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	595 913,68	556 107,05	-6,68%
<i>Redevances des services à caractère culturel</i>	288 840,90	313 418,36	8,51%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	180 000,00	205 170,00	13,98%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	559 978,39	604 883,09	8,02%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	198 528,62	207 791,32	4,67%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	2 096 039,99	2 208 976,49	5,39%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	801 635,02	717 998,11	-10,43%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Mutualisation de services</i>	3 036 833,00	3 051 784,00	0,49%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Bâtiments</i>	128 814,35	119 194,98	-7,47%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	368 826,24	468 387,24	26,99%

Les produits des services représentent plus de **4,2 % des recettes réelles de fonctionnement**.

Les principales, selon les postes, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières augmentent de près de 32 K€ soit +8,06% en raison de renouvellements plus nombreux sur l'exercice 2017.

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes. Ces derniers augmentent de plus de 126 K€ soit +22,03% principalement par un rattrapage de facturation liée aux droits de place relatifs aux chantiers.

Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de 33.36% (-277 K€) entre 2016 et 2017. Cette évolution s'explique par le transfert de la compétence voirie à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 et par conséquent des redevances d'occupation du domaine public versées par les opérateurs téléphoniques, Enedis et GRDF. (273 K€ encaissés au titre de l'exercice 2016)

Le produit des autres droits de stationnement et de location présente une baisse de près de 7% (-39,8 K€) en raison notamment de moindres locations payantes sous les Halles (-37,4 K€).

Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élève à 313 K€. Elles concernent des entrées dans les établissements culturels suivants :

- au Planétarium (+11,1 K€) en raison de l'augmentation progressive de la fréquentation de la structure,
- au Musée Saint Rémi (+10,5 K€) s'expliquant par la tenue de l'Exposition Cluny,
- au Musée de la Reddition (+9,9 K€) en raison des deux actions culturelles suivantes :
« A Table, manger à travers les âges » et « La chambre des cartes » (exposition des œuvres de l'artiste Benoît Blanchard).

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade Run In Reims 2017 dans le cadre du nouveau marché. L'évolution de près de 14% s'explique par un taux de participation à la course passant de 11 500 coureurs en 2016 à plus de 13 200 en 2017.

Les redevances à caractère de loisirs s'élèvent à 205 K€. Elles concernent notamment les classes de découvertes (110 K€), l'opération Reims Vital Eté (54 K€) et les centres de loisirs.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent exclusivement les redevances liées au conservatoire. Les recettes sont en légère augmentation. (+9,2 K€ soit +4%). Cette hausse s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des adhésions aux prélèvements automatiques échelonnés sur 5 mois (de novembre à mars), par la mise en place du prélèvement automatique unique et par la suppression du plafond pour les élèves en horaires aménagés sollicitant un deuxième instrument. Aujourd'hui, le nombre d'adhérents au prélèvement automatique quelle que soit sa fréquence est de 517 pour 1114 inscrits.

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers quant à elle diminue de plus de 83 K€. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- une mise à disposition à l'ESAD non reconduite, cet établissement procédant par un recrutement direct (-78 K€),
- la mise à disposition au Fonds Régional d'Art Contemporain non renouvelée (-15 K€),
- le départ en retraite du comptable du Comité d'Action Sociale a justifié le versement d'une prime d'aide à la fin d'activité (+11 K€).

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mutualisation de services reste stable.

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims – Bâtiments s'élève à 119 K€, il correspond aux remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de bâtiments propriétés de la Ville mais occupés par les services intercommunaux.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent de plus de + 99 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

A la hausse :

- les remboursements de charges prévus dans la convention avec la SA Stade de Reims dans le cadre de l'occupation du stade Auguste Delaune (électricité liée à la luminothérapie, entretien de la chaufferie, consommation de gaz et d'eau) d'un montant de près de +75 K€,
- les remboursements relatifs aux fluides (eau, électricité, gaz) dans le cadre de la convention avec la REMS pour l'occupation du complexe Georges Hebert pour +85 K€,
- les remboursements de frais (eau, électricité et chauffage) par l'Association des Maisons de Quartier de Reims prévus dans la convention avec cette dernière pour un montant de plus de +25 K€ en 2017,

A la baisse,

- l'impact du transfert des remboursements de charges par la Fondation Nationale des Sciences Politiques (soit - 57 K€) et celui du remboursement de la taxe foncière par la Soccram (soit - 50 K€) suite aux transferts de compétences à la communauté urbaine dans ces deux domaines.

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
73 – Impôts et taxes <i>dont</i>	178 917 031,06	163 898 007,29	-8,39%
<i>Contributions directes</i>	124 209 185,00	117 630 926,00	-5,30%
<i>Attribution de compensation</i>	30 402 963,00	22 859 589,00	-24,81%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000,00	7 580 000,00	0,00%
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	2 981 949,00	2 413 082,00	-19,08%
<i>Droits de mutation</i>	5 537 506,93	5 622 624,01	1,54%
<i>Droits de stationnement</i>	4 662 354,04	4 154 757,97	-10,89%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	2 714 164,42	2 781 430,31	2,48%
<i>Taxe sur les spectacles</i>	8 688,18	18 661,31	114,79%
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	694 142,49	713 948,58	2,85%

Le produit des impôts et taxes représente 66,2% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2016	CA 2017	Croissance 2016 - 2017	
			montant	%
CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	124 209 185,00	117 630 926,00	-6 578 259,00	-5,30%
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	49 986 305,00	45 600 654,00	-4 385 651,00	-8,77%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	73 574 108,00	70 959 931,00	-2 614 177,00	-3,55%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	367 906,00	282 556,00	-85 350,00	-23,20%
<i>Rôles complémentaires et supplémentaires</i>	280 866,00	787 785,00	506 919,00	180,48%
VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR	37 982 963,00	30 439 589,00	-7 543 374,00	-19,86%
<i>Attribution de compensation</i>	30 402 963,00	22 859 589,00	-7 543 374,00	-24,81%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000,00	7 580 000,00	0,00	0,00%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)	4 155 488,00	4 554 167,00	398 679,00	9,59%
<i>Taxe d'habitation</i>	2 405 231,00	3 363 576,00	958 345,00	39,84%
<i>Taxes foncières</i>	1 338 708,00	1 062 505,00	-276 203,00	-20,63%
<i>Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle</i>	411 549,00	128 086,00	-283 463,00	-68,88%

Les contributions directes représentent 117,6 M€.

Les recettes de fiscalité baissent en raison de la mise en œuvre du processus de neutralisation fiscale lié à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

En 2017, les taux d'imposition votés par la ville de Reims ont tenu compte des taux adoptés par la communauté urbaine. Le Conseil Municipal a, dans le cadre du pacte de neutralisation fiscale, décidé de diminuer ses taux d'imposition afin de compenser la hausse des taux intercommunaux pour que les contribuables rémois ne se voient pas plus imposés en 2017 qu'en 2016.

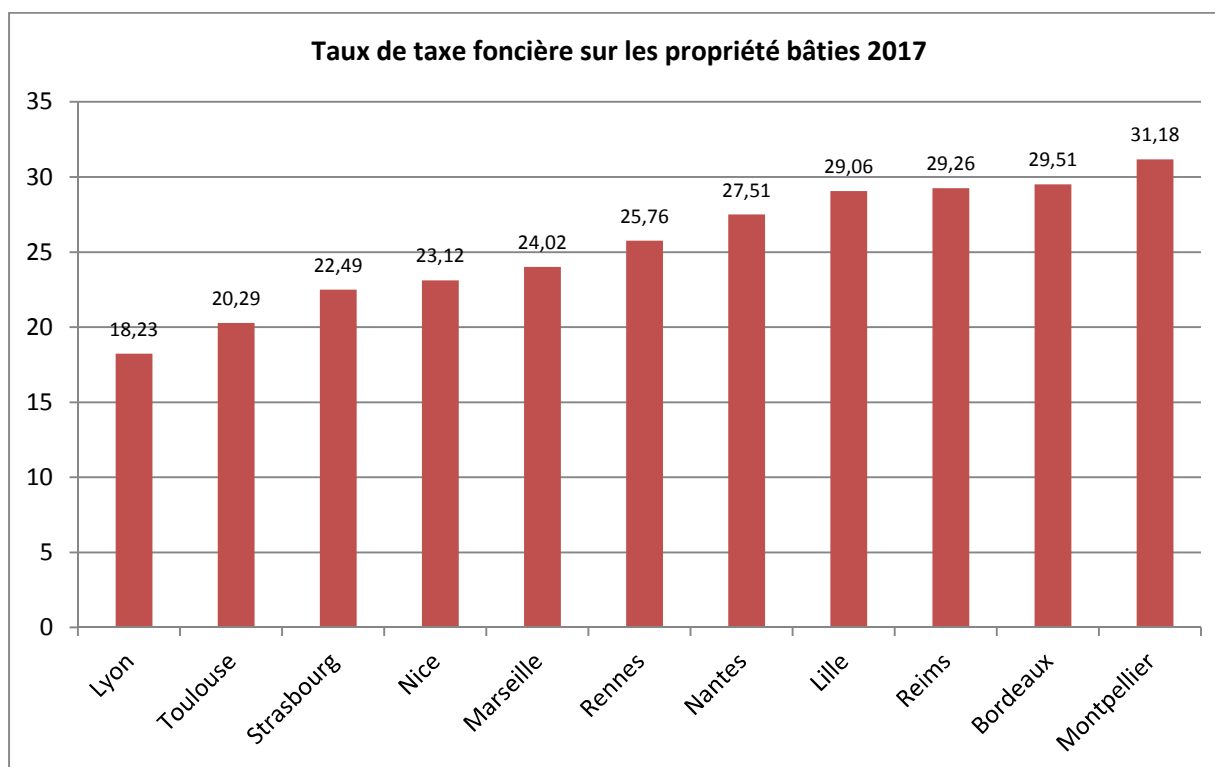
Evolution des taux de fiscalité :

Taux de fiscalité	Taux 2016	Taux 2017	Évol. en %
Taxe d'habitation	20,75%	19,19%	-7,52%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,71%	29,26%	-4,72%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,72%	24,10%	-21,55%

En contrepartie, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé une attribution de compensation dite de neutralisation fiscale, destinée à compenser la perte de produit fiscal issue de la mise en œuvre du pacte de neutralisation fiscale, d'un montant de 7 227 850 €.

Parallèlement à la baisse des taux municipaux, la ville de Reims a bénéficié de l'évolution des bases physiques et forfaitaires.

Comparaison des taux ménages des principales villes de France (*) :



Source Forum SFL

Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (30,44 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 22,86 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (7,58 M€).

L'attribution de compensation versée par la communauté urbaine est en baisse de plus de 7,5 M€ par rapport à 2016. Elle résulte de la somme des calculs effectués lors des réunions de la CLECT de 2017, qui peuvent, selon les cas, impacter à la hausse ou à la baisse le versement en faveur de la ville de Reims.

L'attribution de compensation permet ainsi de compenser :

- l'effet du processus de neutralisation fiscale pour 7,23 M€,
- le transfert de diverses dépenses de fonctionnement à la communauté urbaine, se traduisant par une diminution des crédits nécessaires en section de fonctionnement à hauteur de 6 M€,
- le transfert de certaines recettes de fonctionnement à la communauté urbaine, se traduisant par une diminution des recettes réelles de fonctionnement d'environ 2,1 M€,
- le transfert des dépenses d'investissement à la communauté urbaine, de 10,9 M€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres. Le montant alloué est resté constant en 2017 **avec une recette de 7,58 M€.**

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

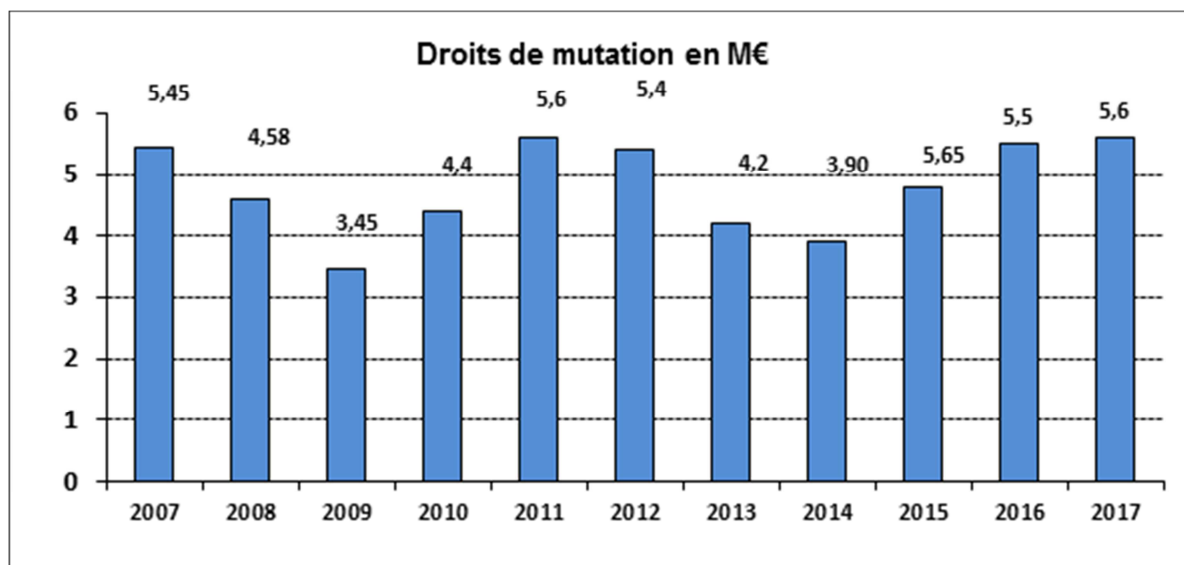
En 2016, la ville de Reims a bénéficié d'un reversement net au titre du FPIC d'un montant de 2,98 M€.

En 2017, suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, le nouvel ensemble intercommunal est devenu contributeur au FPIC. Toutefois, le mécanisme de garantie institué par la loi de finances pour 2017 a permis à l'ensemble intercommunal de percevoir une garantie.

En 2017, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une répartition dérogatoire du FPIC. Celle-ci a permis à la ville de Reims de percevoir un reversement net de 2,4 M€, sans avoir à contribuer au FPIC, la totalité du prélèvement étant pris en charge par la communauté urbaine.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (5,6 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. Elle reste stable entre 2016 et 2017.

Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2007



Les droits de stationnement passent de 4,66 M€ à 4,15 M€. Cette évolution de près de -508 K€ s'explique par le transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims des parcs de surface en enclos au 1^{er} janvier 2017. Cette perte a été compensée à la ville dans le cadre de l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine.

Le produit de la taxe sur l'électricité est stable et représente 2,78 M€ en 2017.

La taxe sur les spectacles s'élève à 19 K€ en 2017.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure progresse de près de 20 K€ (+2,5%) entre 2016 et 2017, passant de 694 K€ à 714 K€, après avoir connu une baisse de plus de 38 % entre 2015 et 2016. Cette diminution de produit était la conséquence de la baisse de 50% de cette taxe votée lors du Conseil Municipal du 16 juin 2014 afin de redynamiser l'activité commerciale et de soutenir l'artisanat.

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
74 – Les dotations et participations dont	61 615 709,65	61 266 306,64	-0,57%
<i>Dotation forfaitaire</i>	28 624 471,00	25 938 626,00	-9,38%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	22 218 191,00	23 972 218,00	7,89%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	743 160,00	668 844,00	-10,00%
<i>Compensations fiscales</i>	4 155 488,00	4 554 167,00	9,59%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 214 695,00	2 229 492,00	0,67%
<i>Fonds de compensation de la TVA - Fonctionnement</i>	0,00	232 077,68	-
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	3 659 704,65	3 670 881,96	0,31%

Le produit des dotations et participations représente près de 2,8% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (25,9 M€) diminue de 9,4% entre 2016 et 2017. La contribution au redressement des finances publiques a continué à s'appliquer mais dans une moindre proportion qu'au cours des années précédentes. Le montant de la contribution au redressement des finances publiques, ponction opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire, s'est élevé à 1,9 M€ en 2014, à 4,7 M€ en 2015, à 4,8 M€ en 2016 et 2,4M€ en 2017.

La dotation de solidarité urbaine (DSU soit 23,97 M€) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier par habitant (pour 45%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 10%).

La ville de Reims est classée au 183ème rang des 668 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU de 23,9 M€. A compter de 2017, la DSU cible a été supprimée.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dotation forfaitaire avant CRFP	40 721 181,00	40 652 806,00	38 565 855,00	33 385 659,00	28 369 408,05
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	0,00	-1 900 957,00	-4 689 241,00	-4 761 188,00	-2 430 782,05
Dotation forfaitaire notifiée (déduction faite du CRFP)	40 721 181,00	38 751 849,00	33 876 614,00	28 624 471,00	25 938 626,00

Dotation de Solidarité Urbaine	15 470 640 €	16 416 334 €	19 381 328 €	22 218 191 €	23 972 218 €
Evolution Dotation Forfaitaire et DSU	56 191 821,00	55 168 183,00	53 257 942,00	50 842 662,00	49 910 844,00

La dotation nationale de péréquation (0,67 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune. La Ville n'étant plus éligible à la DNP, elle bénéficie d'une garantie conduisant à limiter la minoration du produit annuel à une baisse de 10% par an.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol. 2016-2017	
					En valeur	En %
Dotation nationale de péréquation	917 481	825 733	743 160	668 844	-74 316	-10,00%

Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (4,6 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allègement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation.

L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :

	CA 2016	CA 2017	En %
Allocations compensatrices versées par l'Etat	4 155 488,00	4 554 167,00	9,59%
Taxe d'habitation	2 405 231,00	3 363 576,00	39,84%
Taxes foncières	1 338 708,00	1 062 505,00	-20,63%
Dotations uniques des compensations spécifiques TP	411 549,00	128 086,00	-68,88%

La variation de l'allocation compensatrice de TH entre 2016 et 2017 s'explique notamment par les effets de la réintroduction, en 2016, de l'exonération « ½ part veuve » accordée par l'Etat.

La dotation générale de décentralisation est stable (2,2 M€).

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement enregistre en 2017 la première année de perception de cette nouvelle recette, calculée sur les dépenses réalisées en 2016. En effet la Loi de Finances pour 2016 a élargi l'assiette du FCTVA en introduisant la possibilité de récupérer ce dernier sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il s'élève à 232 K€.

Les autres subventions et participations restent stables en 2017 (3,7 M€). Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre. Au sein de ces participations, celles de l'Etat s'élèvent à 1,9 M€, elles restent stables en 2017. Les subventions de la Région et du Département sont globalement stables. Les subventions des autres organismes (fonds européens, CAF,...) passent de 796 K€ en 2016 à 916 K€ en 2017.

5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
75 – Autres produits de gestion courante dont	5 261 582,48	4 818 743,22	-8,42%
<i>Revenus des immeubles</i>	<i>2 676 415,28</i>	<i>2 862 882,02</i>	<i>6,97%</i>
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	<i>2 584 610,80</i>	<i>1 948 409,63</i>	<i>-24,61%</i>
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	<i>556,40</i>	<i>7 451,57</i>	<i>1239,25%</i>

Les revenus des immeubles s'élèvent à 4,8 M€ soit une baisse de 8% par rapport à 2016.

Cette évolution s'explique notamment par l'actualisation des conventions d'occupation des bâtiments communaux par la communauté urbaine du fait des transferts de compétences réalisés lors de la création de la communauté urbaine.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires diminuent de 636 K€. Cette variation s'explique notamment par les éléments suivants :

- la redevance pour le chauffage urbain du quartier Croix Rouge n'est plus perçue par la ville de Reims depuis le 1^{er} janvier 2017 en raison du transfert de la compétence à la Communauté urbaine du Grand Reims de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur. La redevance du délégataire SOCCRAM est perçue par la communauté urbaine. La baisse s'élève donc à 124 K€,
- la redevance liée à l'occupation des parcs en ouvrage est, elle aussi, transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims. La baisse s'élève à plus de 431 K€,
- la redevance versée par GRDF liée à la concession gaz est également perçue, à compter de 2017, par la communauté urbaine, au titre du transfert de compétences des concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, soit une baisse de recettes pour la Ville d'un montant de plus de 81 K€.

A noter que dans le cadre du transfert de compétences, l'attribution de compensation versée à la ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims a été majorée afin de compenser les pertes de recettes indiquées ci-dessus.

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017
76 – Produits financiers dont	22 508,53	958 356,72
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>22 452,53</i>	<i>22 432,33</i>
<i>Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	<i>0,00</i>	<i>896 653,90</i>
<i>Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés - Aires d'accueil des gens du voyage</i>	<i>0,00</i>	<i>39 270,49</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>56,00</i>	<i>0,00</i>

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit.

A partir de 2017, la Ville a perçu le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
77 – Produits exceptionnels dont	2 937 054,90	5 310 273,10	80,80%
<i>Dédits et pénalités sur achats vente</i>	<i>25 823,84</i>	<i>27 824,01</i>	<i>7,75%</i>
<i>Libéralités reçues</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>	
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>111 108,14</i>	<i>111 856,20</i>	<i>0,67%</i>
<i>Produits de cession des immobilisations</i>	<i>2 412 837,17</i>	<i>4 397 653,71</i>	<i>82,26%</i>
<i>Produits exceptionnels divers</i>	<i>327 712,25</i>	<i>660 842,20</i>	<i>101,65%</i>

Les produits exceptionnels représentent 2,2% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Débits et pénalités évolue de 7,8% (+2 K€). Il enregistre :

- les pénalités pour non restitution de livres qui se sont élevées en 2017 à 7,5 K€ contre 15,4 K€ en 2016,
- la participation de la Régie des Equipements Musiques et Culturelles Actuelles (REMCA) allouée suite aux dégâts occasionnés au parc de Champagne dans le cadre du festival de la Magnifique Society à hauteur de +10 K€.

Les Libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration de la Porte Mars et de la Fontaine Subé. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion sont stabilisés à plus de 111 K€. Ils comprennent notamment :

- une légère baisse des produits des ventes aux enchères des biens (-4,2 K€),
- la régularisation sur l'exercice 2017 de la rétrocession sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 prévue dans le marché contracté avec la société SODEXO pour les titres restaurant (+19,9 K€) et l'enregistrement de celle inhérente à l'exercice 2017 (+19,8 K€),
- un moindre reversement d'excédent par la société Dalkia dans le cadre du marché de maintenance des installations de chauffage (-39,6 K€).

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2017 d'une part les cessions d'immeubles, et les cessions de participations et d'autre part les ventes aux enchères sur le site Agorastore.

En 2017 les recettes des cessions comprenaient notamment :

- la cession d'un immeuble situé à l'angle des rues Goïot et d'Ay pour un montant de 800 K€,
- la cession de l'immeuble situé au 33-35 rue du petit Delbourg pour 750 K€,
- la cession de l'immeuble situé 2, allée Caquot, Zone Farman au prix de 600 000 €,
- la cession d'un ensemble immobilier situé au 3-5 rue Rosset pour 350 K€,
- la cession d'un ensemble immobilier situé 10 à 16 rue du Lieutenant Herduin pour 250 K€,
- la cession d'un immeuble sis 66 bis rue de Louvois pour 180 K€,
- la cession d'emprises foncières sises secteur Berlioz-Beethoven-Quartier Wilson au Foyer Rémois dans le cadre d'une nouvelle opération urbaine sur ce secteur pour 155 K€.
- la cession d'actions détenues dans le capital social de la SAEM Champagne Parc Auto suite au transfert de la compétence « parcs de stationnement » pour un montant de 329 K€,

- la cession dans le cadre des ventes aux enchères mises en place en 2014 sur le site Agorastore pour plus de 320 K€ d'actifs immobilisés.

Les produits exceptionnels divers sont en augmentation de plus de 333 K€ entre 2016 et 2017.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice sur l'autre. En 2017, la ville a perçu les indemnisations relatives au sinistre du 3 avril 2016 à l'école Tixier Mougne (incendie) pour +430 K€.

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

En 2016 et 2017, aucune provision n'a été reprise.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
011 – Charges à caractère général	36 696 503,04	35 846 808,70	-2,32%
<i>dont Mutualisation de services</i>	<i>3 629 785,00</i>	<i>3 528 998,00</i>	<i>-2,78%</i>
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	<i>33 066 718,04</i>	<i>32 317 810,70</i>	<i>-2,26%</i>
012 – Charges de personnel et frais assimilés	105 469 510,84	105 301 612,64	-0,16%
<i>dont services mixtes</i>	<i>19 249 894,00</i>	<i>18 888 938,00</i>	<i>-1,88%</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>86 219 616,84</i>	<i>86 412 674,64</i>	<i>0,22%</i>
014 – Atténuation de produits	150 113,48	124 148,44	-17,30%
65 – Autres charges de gestion courante	46 829 514,70	45 391 237,90	-3,07%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	<i>23 686 411,08</i>	<i>23 016 809,55</i>	<i>-2,83%</i>
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	<i>19 641 372,39</i>	<i>19 108 637,20</i>	<i>-2,71%</i>
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	<i>3 501 731,23</i>	<i>3 265 791,15</i>	<i>-6,74%</i>
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	92 092,26	100 920,36	9,59%
Total dépenses de gestion courante	189 237 734,32	186 764 728,04	-1,31%
66 – Charges financières	7 376 675,27	6 082 987,48	-17,54%
<i>dont intérêt de la dette principale</i>	<i>6 834 042,79</i>	<i>5 882 226,79</i>	<i>-13,93%</i>
67 – Charges exceptionnelles	7 786 937,16	6 806 254,78	-12,59%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	<i>6 689 895,34</i>	<i>6 198 415,68</i>	<i>-7,35%</i>
<i>dont autres</i>	<i>1 097 041,82</i>	<i>607 839,10</i>	<i>-44,59%</i>
68 – Dotations aux provisions	0,00	0,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	204 401 346,75	199 653 970,30	-2,32%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant :

	CA 2016	CA 2017	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	204,4 M€	199,65 M€	-2,32%
Dépenses transférées à la communauté urbaine	-6 M€		
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	198,4 M€	199,65 M€	+0,63%

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement **sont quasiment stables +0,63 %**. Cette évolution des dépenses réelles de fonctionnement est inférieure à la norme fixée dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat.

Par ailleurs, les 6 M€ de dépenses transférées à la communauté urbaine se répartissent au sein des différents chapitres budgétaires notamment les dépenses de personnel pour 3,2 M€ et le reste entre les autres chapitres (charges à caractère général, autres charges de gestion courante ou charges exceptionnelles).

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
011 – Charges à caractère général dont	36 696 503,04	35 846 808,70	-2,32%
<i>Fluides</i>	4 689 859,92	4 356 653,02	-7,10%
<i>Combustibles et carburants</i>	594 887,44	599 657,71	0,80%
<i>Autres fournitures</i>	4 198 715,97	4 305 406,93	2,54%
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	10 152 993,43	9 350 667,85	-7,90%
<i>Locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers)</i>	4 101 978,94	4 344 522,15	5,91%
<i>Communication</i>	1 786 304,62	1 780 213,83	-0,34%
<i>Fêtes et réceptions</i>	297 874,39	333 006,99	11,79%
<i>Remboursement à la communauté urbaine</i>	3 629 785,00	3 528 998,00	-2,78%
<i>Autres services extérieurs</i>	4 056 845,62	3 946 511,73	-2,72%
<i>Autres dépenses et impôts</i>	3 187 257,71	3 301 170,49	3,57%

Les fluides diminuent globalement de 7,1 % soit en valeur -333 K€.

Cette évolution résulte à la fois de la diminution des frais d'électricité et d'eau de plus de 260 K€, des dépenses de gaz de 96,8 K€ et de l'augmentation des dépenses de chauffage urbain de 24,3 K€.

La variation des dépenses d'électricité trouve son origine dans les éléments suivants :

- la baisse de plus de 244 K€ liée au transfert des compétences « voirie » pour plus de 102,4 K€ au titre de la signalisation, du transfert de la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage pour 90,2 K€ et de la diminution des charges d'électricité pour les établissements d'enseignement du 1^{er} degré pour 76 K€, des complexes sportifs et des établissements culturels pour 49 K€,
- la hausse des dépenses pour les animations de la ville pour 84,4 K€, liée à un rattrapage, sur 2017, de consommations antérieures de forains.

L'évolution des dépenses de gaz se caractérise par :

- le transfert à la communauté urbaine du soutien à Sciences Po pour 37,6 K€, la baisse de consommation de gaz des complexes sportifs et des gymnases pour 39,3 K€, des établissements d'enseignement du 1^{er} degré pour 16 K€ et des établissements culturels pour 24 K€,
- la hausse de consommation relative au stade Delaune pour 31 K€.

Les combustibles et les carburants restent stables.

Les autres fournitures s'élèvent à 4,3 M€.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance enregistrent une baisse de 7,9 % soit - 802,3 K€.

Cette diminution s'explique tout d'abord par les transferts à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre des compétences suivantes :

- « Voirie » (signalisation, parcs de stationnement en ouvrage, dépenses du matériel roulant affecté à la voirie) pour -660 K€,
- « Gestion et l'organisation des terrains d'accueil des gens du voyage » pour -24,6 K€,
- et Sciences Po pour -21,6 K€.

Ensuite, on notera les points suivants sur les dépenses courantes :

- une réduction de plus de 75,9 K€ sur les dépenses d'entretien et de maintenance du stade Delaune en raison d'un renouvellement du marché plus favorable,
- une baisse des frais de maintenance des logiciels (-63,6 K€) dont notamment ceux des bibliothèques et médiathèques du fait de l'acquisition d'une nouvelle solution ne nécessitant pas de maintenance la première année d'acquisition,
- le renouvellement, plus favorable, d'un marché de maintenance pour les équipements des établissements culturels et des dépenses d'entretien curatives 2016 n'ayant plus lieu d'être en 2017 sur ces mêmes bâtiments culturels (-52,6 K€),
- des frais d'entretien, de réparation et de maintenance plus importants en 2017 pour les établissements d'enseignement du 1^{er} degré (+34,6 K€) (maintenance de nouveaux copieurs, des systèmes de désenfumage et entretien des couvertures des groupes scolaires) et des équipements de la Police Municipale (maintenance préventive des caméras de vidéosurveillance) (+22,7 K€).

Les locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers) s'élèvent à 4,3 M€.

Ce poste budgétaire retrace notamment les dépenses de nettoyage progressivement élargies à 4 groupes scolaires supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2017 et 5 groupes au 1^{er} septembre 2017 ainsi que la prise en charge du nettoyage des locaux du Trésor.

Parallèlement, les frais de gardiennage des locaux baissent de 29 K€. Cette évolution résulte des éléments suivants :

- la diminution de plus de 13 K€ du coût des prestations de gardiennage de l'immeuble 2, rue Albert Caquot (ex pépinière Farman) du fait de la cession de ce bâtiment le 15 novembre 2017,
- la réduction de plus de 13 K€ des frais de gardiennage pour la manifestation Place aux Jeux,
- l'occupation des locaux situés Rue Ernest Renan par la police municipale, ne nécessitant plus de gardiennage (-71 K€),
- l'augmentation des frais de sécurisation de l'Hôtel de Ville de près de 65 K€.

Quant aux taxes foncières, elles diminuent de 16 K€ en raison d'une part du transfert de la compétence Création, aménagement et entretien de réseau de chaleur (délégation de service public avec la SOCCRAM) à la communauté urbaine et par conséquent du paiement de la taxe foncière à hauteur de -50 k€ par la communauté urbaine et d'autre part d'une campagne de révision des valeurs locatives des bâtiments industriels et commerciaux (+ 29,4 K€).

Les charges locatives et de copropriété restent stables à hauteur de près de 141 K€.

Les dépenses liées à la communication sont stables en 2017.

Frais de communication en k€	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2013	2 200,50	238,99	0,12
CA 2014	2 011,88	-188,63	-0,09
CA 2015	1 858,23	-153,65	-0,08
CA 2016	1 786,30	-71,92	-0,04
CA 2017	1 780,21	-6,09	0,00

Cette catégorie de dépense regroupe l'achat de prestations de services à la SASP Stade de Reims et à la SASP CCRB, les autres dépenses de communication correspondent aux opérations de Noël, à celles relatives aux Expositions dans les Musées (exposition Cluny et les conceptions visuelles et les objets promotionnels consacrés aux Foires expositions).

Le poste fêtes et cérémonies s'élève à 333 K€. La hausse est liée exclusivement aux frais de repas des agents mobilisés pour les élections présidentielles et législatives de 2017 (+36 K€).

Les remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims s'élèvent à 3,5 M€.

Les conventions de mutualisation ont été actualisées suite à la création de la communauté urbaine.

L'intégration des pôles de proximité au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims (500 agents) a modifié les ratios utilisés dans le calcul des remboursements liés aux mutualisations, induisant une augmentation du temps passé par les services intercommunaux au profit de la Communauté urbaine du Grand Reims et au contraire une baisse en ce qui concerne la ville de Reims (environ - 2% des mises à disposition des services de la communauté urbaine au profit de la ville de Reims).

La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2017.

Les Autres services extérieurs s'élèvent à 3,95 M€ en baisse de 2,7 % (-110,3 K€).

Les autres dépenses et autres impôts s'élèvent à 3,3 M€.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
012 – Charges de personnel et assimilés <i>dont</i>	105 469 510,80	105 301 612,64	-0,16%
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	19 249 894,00	18 888 938,00	-1,88%
<i>Rémunération du personnel</i>	60 901 138,98	61 188 082,41	0,47%
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	21 931 289,55	21 834 798,54	-0,44%
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	1 350 948,35	1 340 900,03	-0,74%
<i>Autres charges de personnel</i>	2 036 239,92	2 048 893,66	0,62%

Les dépenses de personnels hors mutualisation de services représentent 43,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de la masse salariale s'explique par un certain nombre d'éléments :

- le passage d'agents de la ville de Reims vers la Communauté urbaine du Grand Reims pour ce qui concerne la voirie et la direction de l'urbanisme,
- et l'impact des mesures locales et nationales sur la rémunération des agents notamment les conséquences de l'adoption du nouveau régime indemnitaire en faveur des agents municipaux.

Parmi les principales mesures impactant les dépenses de personnel on peut citer :

L'évolution des postes :

- la création de postes de police municipale dans le cadre du projet sécurité 2015-2020 par le renforcement des effectifs,
- le transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims de 63 postes de la direction de la voirie, circulation et éclairages urbains et de 6 postes de la direction de l'urbanisme et aménagement urbain.

Les mesures nationales avec impact sur l'évolution des dépenses de personnel.

- la revalorisation au 1^{er} février 2017 de 0,6% de la valeur du point d'indice,
- l'augmentation du SMIC horaire au 1^{er} janvier 2017 de 0,93 %, soit 9,76 € au lieu de 9,67 €,
- l'augmentation au 1^{er} janvier des taux de cotisation retraite, maladie, accident du travail et vieillesse,
- la mise en œuvre en 2017 des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations,

Les mesures locales avec impact sur l'évolution des dépenses de personnel.

- la revalorisation de la participation de la collectivité à la complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la prévention et de l'accès aux soins dans de bonnes conditions pour les agents territoriaux,
- la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), dans le respect des principes suivants :
 - rédiger une délibération unique et transparente,
 - développer un dispositif indemnitaire évolutif avec les fonctions exercées et dans certains cas avec les missions des agents,
 - favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité,
 - introduire une part annuelle évolutive déterminée par la manière de servir dans le cadre des entretiens professionnels. Cette prime annuelle a été versée pour la première fois en juin 2017.

Après retraitement des effets liés au transfert d'agents à la communauté urbaine, l'évolution de la masse salariale hors dépenses de mutualisation de services entre 2016 et 2017 est la suivante :

Détail de la masse salariale	CA 2016	CA 2017	évolution
Masse salariale hors mutualisation de services	86 219 616,80	86 412 674,64	+0,22%
<i>Personnel de la direction voirie et urbanisme transféré à la communauté urbaine</i>		+ 3 231 075,00	
Evolution de la masse salariale après neutralisation des effets des transferts d'agents vers la communauté urbaine	86 219 616,80	89 643 749,64	+ 3,9 %
Impact de la création des postes de police municipale et les mesures locales liées notamment à l'adoption de la délibération sur le régime indemnitaire		- 2 461 590	
Evolution de la masse salariale hors création de postes de policiers municipaux et mesures liées au régime indemnitaire	86 219 616,80	87 182 159,60	+1,1 %

Après neutralisation des effets de la création de la communauté urbaine, la masse salariale augmente de 3,9% entre 2016 et 2017. Cette hausse a été possible sans dégrader les équilibres financiers de la ville de Reims par la forte maîtrise de ce chapitre budgétaire depuis le début du mandat. Ainsi, les efforts engrangés sur la masse salariale depuis 2014, ont eu pour conséquence de pouvoir adopter une nouvelle délibération sur le régime indemnitaire fin 2016 et donc de permettre des avancées sociales majeures en faveur des agents de la ville de Reims.

3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants et au reversement au CCAS de l'impôt sur les spectacles.

Dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	En %
014 Atténuation de produits	150 113,48	124 148,44	-0,17
<i>Reversement de l'impôt sur les spectacles</i>	<i>2 896,48</i>	<i>6 218,44</i>	<i>1,15</i>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>147 217,00</i>	<i>117 930,00</i>	<i>-0,20</i>

En 2017, le reversement au CCAS d'une partie de l'impôt sur les spectacles correspond à une régularisation à hauteur de 6 218 €.

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 117 K€ en 2017.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2016	CA 2017	En %
65 – Autres charges de gestion courante dont	46 829 514,70	45 391 237,90	-3,07%
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	<i>1 191 427,33</i>	<i>841 246,52</i>	<i>-29,39%</i>
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	<i>854 782,66</i>	<i>939 768,31</i>	<i>9,94%</i>
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	<i>1 358 940,00</i>	<i>1 376 920,00</i>	<i>1,32%</i>
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	<i>4 500 000,00</i>	<i>4 200 000,00</i>	<i>-6,67%</i>
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	<i>7 215 300,00</i>	<i>7 079 000,00</i>	<i>-1,89%</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	<i>7 851 740,39</i>	<i>7 737 144,00</i>	<i>-1,46%</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	<i>74 332,00</i>	<i>92 493,19</i>	<i>24,43%</i>
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	<i>23 686 411,08</i>	<i>23 016 809,55</i>	<i>-2,83%</i>

Les autres charges de gestion courante représentent 22,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent les participations du budget principal aux budgets annexes restaurant municipal et baux commerciaux qui passent de 1 191 K€ à 841 K€.

La participation au budget annexe des baux commerciaux est en diminution (soit - 325 K€) en raison particulièrement de cessions effectuées sur le budget des baux commerciaux (4, rue Clément Ader et rue Farman).

La participation versée au budget annexe du Restaurant Municipal baisse de plus de 24 K€ en raison notamment de la mise en place de conventions avec des partenaires extérieurs, permettant d'augmenter les recettes propres du Restaurant municipal.

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à 939 K€.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette aide a été votée pour un montant de 1,38 M€ en 2017, correspondant à une participation de 580 € par élève.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'élève à 4,2 M€. Elle baisse du fait de la non reconduction d'une subvention exceptionnelle qui avait été octroyée en 2016 au titre de la post facturation. La subvention versée retrouve donc le niveau des années précédentes.

La subvention de fonctionnement au CCAS s'élève à 7,1 M€. Elle baisse de 136 K€, notamment par le transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims, de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage (environ 130 k€ annuel). Ce montant est dorénavant pris en charge par la communauté urbaine.

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1,4 M€,
- la subvention à la REMS à hauteur de 6,3 M€.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en augmentation de plus de 18 K€. Ces subventions comprennent notamment celle relative à la caisse de crédit municipal de Reims qui reste constante à 40 K€, le Fonds d'Aide aux Jeunes complétant le dispositif mis en place par le Département qui augmente de 10 K€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé baissent essentiellement du fait du transfert à la communauté urbaine du soutien à Sciences po.

5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Ces dépenses restent stables à 100,9 K€.

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	En %
66 – Charges financières dont	7 376 675,27	6 082 987,48	-17,54%
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>6 834 042,79</i>	<i>5 882 226,79</i>	<i>-13,93%</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>8 479,79</i>	<i>182,08</i>	<i>-97,85%</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>534 152,69</i>	<i>200 578,61</i>	<i>-62,45%</i>

Elles s'élèvent à un montant de 6,1 M€ en 2017 contre 7,4 M€ en 2016, soit une baisse de 1,3 M€ en raison d'une part de la diminution des taux d'intérêt constatée sur la période et d'autre part de la baisse de l'encours de dette de la ville de Reims. Elles représentent près de 3,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	En %
67 – Charges exceptionnelles dont	7 786 937,16	6 806 254,78	-12,59%
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	0,00	9 526,14	0,00%
<i>Secours, bourses et prix</i>	24 586,52	38 103,11	54,98%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	763 063,01	420 398,98	-44,91%
<i>Titres annulés</i>	214 415,14	20 876,12	-90,26%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 689 895,34	6 198 415,68	-7,35%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	94 977,15	118 934,75	25,22%

Les charges exceptionnelles représentent 3,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés de 2017 concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence.

Les secours bourses et prix représentent 38 K€.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 420 K€.

Les titres annulés. Il s'agit pour l'essentiel d'annulation partielle de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (6 198 K€) retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public pour l'Opéra et le Centre des Congrès. Elles baissent de 491,5 K€ suite au transfert des parcs de stationnement en ouvrage à la communauté urbaine et par conséquent la subvention au délégataire SEM Champagne Parc Auto à hauteur de 512 K€ n'est plus payée par la ville de Reims. Parallèlement, la subvention octroyée à l'Opéra augmente de 21 K€ selon l'indice de progression prévu au contrat.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, d'un montant de près de 95 K€ en 2016 augmentent de près de 24 K€. Cette variation s'explique notamment par le versement de subventions pour la réfection des façades de l'axe Cardo pour près de 40 K€ alors qu'aucun versement n'avait été réalisé en 2016.

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2017.

IVème partie – Les recettes d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
13 – Subventions d'investissement	20 407 410,71	6 450 921,98
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	26 000 000,00	10 000 000,00
16 – Emprunts revolving	10 000 000,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	11,70	1 080,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 – Immobilisations corporelles	114 240,00	6 000,00
23- Immobilisations en cours	605 716,78	368 003,56
Total recettes d'équipement	57 127 379,19	16 826 005,54
10 – Dotations, fonds divers	16 143 749,35	10 358 914,50
165 – Dépôts et cautionnements	33 048,34	8 435,45
27 – Autres immobilisations financières	1 108,17	2 919 638,34
Total recettes financières	16 177 905,86	13 286 988,29
Opérations pour compte de tiers	910 896,65	0,00
Total des recettes réelles d'investissement hors excédent antérieur	74 216 181,70	30 112 993,83

Les recettes d'investissement s'élèvent à 30,1 M€ en 2017.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
13 – Subventions d'investissement dont	20 407 410,71	6 450 921,98
<i>Etat et établissements nationaux</i>	6 760 472,14	1 288 589,88
<i>Régions</i>	35 891,50	2 385 363,50
<i>Départements</i>	10 343 040,48	61 919,79
<i>Amendes de police</i>	2 534 812,00	2 531 679,00
<i>Autres</i>	733 194,59	183 369,81

D'une manière globale, les recettes de subventions d'investissement diminuent entre 2016 et 2017 passant de 20,4 M€ à 6,5 M€. Cette différence s'explique par les subventions régionales et départementales concernant Sciences Po en 2016 qui ont été transférées à la communauté urbaine en 2017.

Le montant des subventions perçues en 2017, comprend notamment :

Sciences Po

Une régularisation sur l'exercice antérieur a été enregistrée sur la part régionale : +2,4 M€.

Opérations de renouvellement urbain Maisons de quartier (1,042 M€) :

- Etat : 859 K€
- Département : 51 K€
- Autres : 132 K€

Groupe scolaire Gallieni

- Etat : 141 K€ (rénovation du gymnase)

Restauration de la Porte Mars (139 K€) et Fontaine Subé (21 K€)

- Etat : 139 K€
- Autres : 21 K€

Restauration d'œuvres d'art et acquisition de livres anciens (58 K€)

- Etat : 58 K€

Le produit des amendes de police est stable et s'élève à 2,5 M€. Il correspond à la dotation versée au titre de l'exercice 2016, lui-même calculé sur la base des contraventions établies en 2015.

A compter de l'exercice 2017, cette recette sera perçue par la Communauté urbaine du Grand Reims, compétente en matière de voirie communale.

2. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	36 033 048,34	10 008 435,45
<i>Emprunt en euros</i>	26 000 000,00	10 000 000,00
<i>Emprunts revolving</i>	10 000 000,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	33 048,34	8 435,45

Au titre de l'année 2017, la ville de Reims a contractualisé un emprunt de 10 M€.

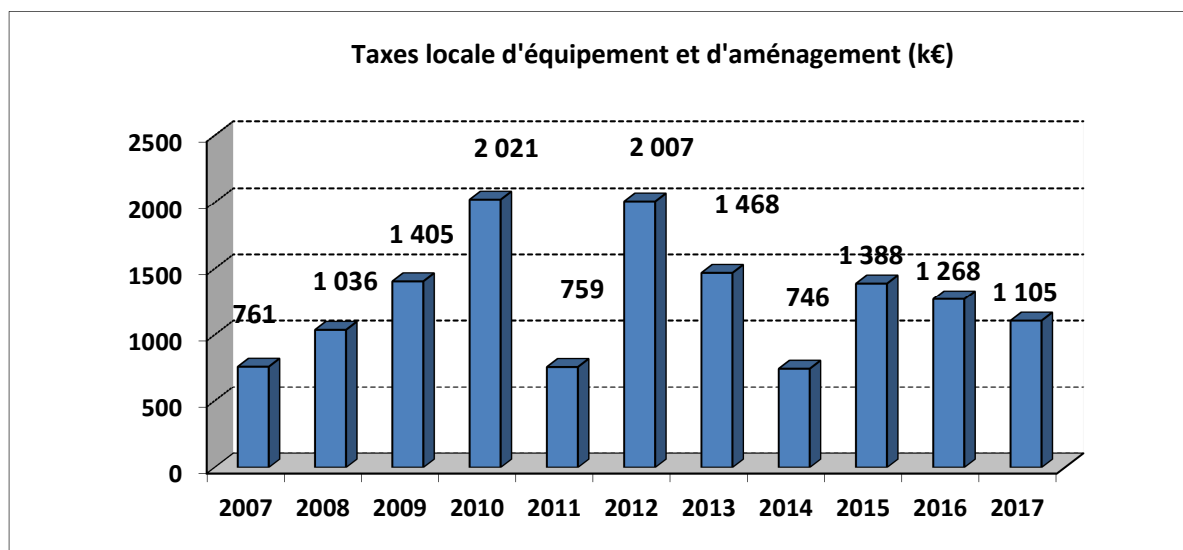
3. Chapitre 10 - Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
10 – Dotations, fonds divers hors Excedent antérieur	16 143 749,34	10 321 386,38
<i>FCTVA</i>	14 709 122,46	9 172 026,35
<i>Taxes d'aménagement - TLE</i>	1 267 661,89	1 105 232,68
<i>Dons et legs en capital</i>	166 965,00	44 127,35

(hors excédent antérieur)

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2017, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2016 pour un montant de 9,2 M€.

La taxe d'aménagement s'élève à 1,1 M€. Le paiement de cette taxe d'aménagement est effectué en 2 versements. A hauteur de 50% au terme de 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme puis le solde 12 mois plus tard. La taxe titrée sur l'exercice 2017 correspond donc aux autorisations des exercices 2015 et 2016. Cette taxe est très variable, dépendant des dossiers instruits. Les recettes de taxe d'aménagement générées par les actes d'urbanisme accordés à compter du 1^{er} janvier 2017 seront perçues par la communauté urbaine.



La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à la remise en eau et la restauration de la Fontaine Subé pour 34,3 K€ et près de 10 K€ pour la restauration de la façade de l'Eglise St Maurice.

Le mécénat recouvre également une partie de dons en « nature et compétences » correspondant à des dons de produits ou à des prestations rendues. Pour l'année 2017, le montant du mécénat en nature et compétences est de 110 561€.

Pour les dons en nature (*dons de produits alimentaires, peinture, location d'instruments de musique, sable, équipements sportifs*) des entreprises ont été mécènes pour les évènements suivants: Un été à Reims, I love Reims Campus, l'Eté s'affiche à Croix Rouge, Place aux jeux, le FISE, le Congrès de la SFECAG et Frichorama.

Pour les dons en compétences, il s'agit principalement de prestations de communication sur le mécénat et pour la consultation publique relative à la réimplantation du Luchrone dans l'espace public.

4. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ayant été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence Voirie, aucune opération n'est à constater sur l'exercice 2017.

Vème partie – Les dépenses d'investissement

A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
20 – Immobilisation incorporelles (sauf 204)	2 419 289,77	2 910 892,64
204 – Subventions d'équipement versées	1 832 398,39	893 027,90
21 – Immobilisations corporelles	7 930 482,62	7 400 982,76
22 – Immobilisations reçues en affectation	302 560,75	194 036,60
23- Immobilisations en cours	52 520 276,94	25 280 512,66
Total dépenses d'équipement	65 005 008,47	36 679 452,56
10 – Dotations, fonds divers	29 233,10	227 919,00
13 – Subventions d'équipement	44 130,95	8 990 640,33
16 – Emprunts et dettes assimilées	55 640 067,67	33 645 627,03
26 – Participations et créances rattachées	0,00	15,50
27 – Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total dépenses financières	55 713 431,72	42 864 201,86
Opérations pour compte de tiers	399 944,13	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	121 118 384,32	79 543 654,42

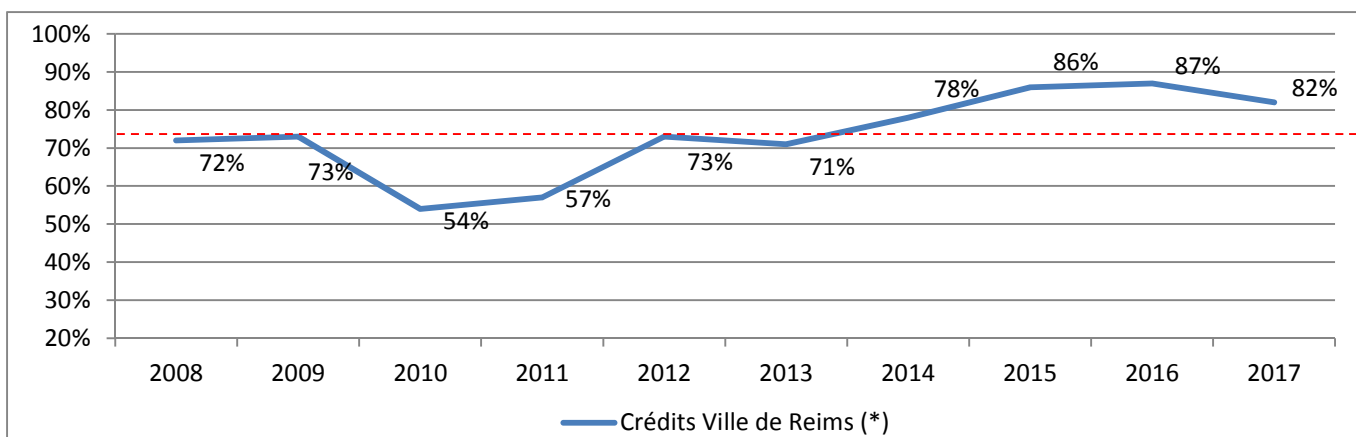
Au CA 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de **36,67 M€** (hors travaux en régie). Ajoutés aux 2,04 M€ de travaux en régie, les dépenses s'élèvent à **38,71 M€**.

Entre 2016 et 2017, la comparaison des dépenses d'équipements doit être effectuée en prenant en compte les investissements transférés à la communauté urbaine qui concernent la ville de Reims notamment au titre de la voirie et de Sciences Po.

Ainsi, au compte administratif 2017, les dépenses d'équipements réalisées sur le territoire de la ville de Reims sont les suivantes :

- dépenses d'équipements assurées par la ville de Reims (hors travaux en régie) : 36,67 M€,
- travaux en régie réalisés par la ville de Reims : 2,04 M€,
- dépenses d'équipements réalisés par la communauté urbaine sur le territoire de la ville (voirie : 15,88 M€ et sciences po : 9,65 M€).

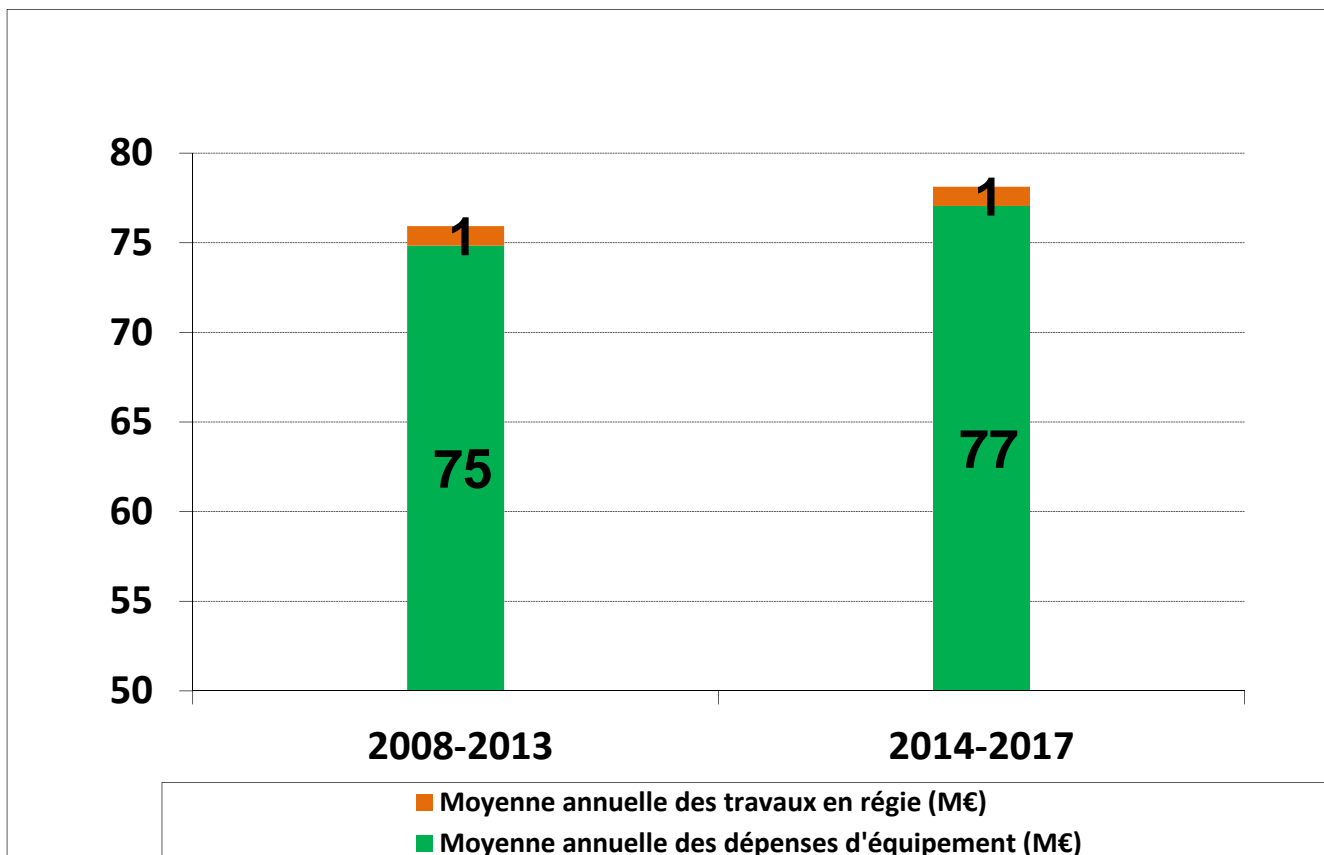
Soit un total de 64,2 M€ de dépenses totales d'équipements.



(*) le taux de réalisation 2017 intègre les dépenses réalisées par la Communauté urbaine sur le territoire de la ville de Reims- Il ne prend pas en compte les travaux en régie.

Le taux de réalisation de l'année 2017 se situe dans la moyenne des taux de réalisation de la période 2014-2017, bien au-dessus du taux de réalisation moyen de la période 2008-2013 (67%)

Moyenne des dépenses d'équipement réalisées entre 2014 et 2017 par rapport à la période 2008/2013



B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2016	CA 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	55 640 067,67	33 645 627,03
<i>Emprunt en euros</i>	34 967 778,53	33 558 861,90
<i>Remboursement anticipé d'emprunt</i>	10 633 333,28	0,00
<i>Emprunts revolving</i>	10 000 000,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	38 955,86	86 765,13

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires des gens du voyage. La communauté urbaine a remboursé, en 2017, 2,9 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépense nette supportée par la ville de Reims s'élève à 30,6 M€

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	33,56 M€
Montant perçu par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-2,92 M€
Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2017	30,6 M€

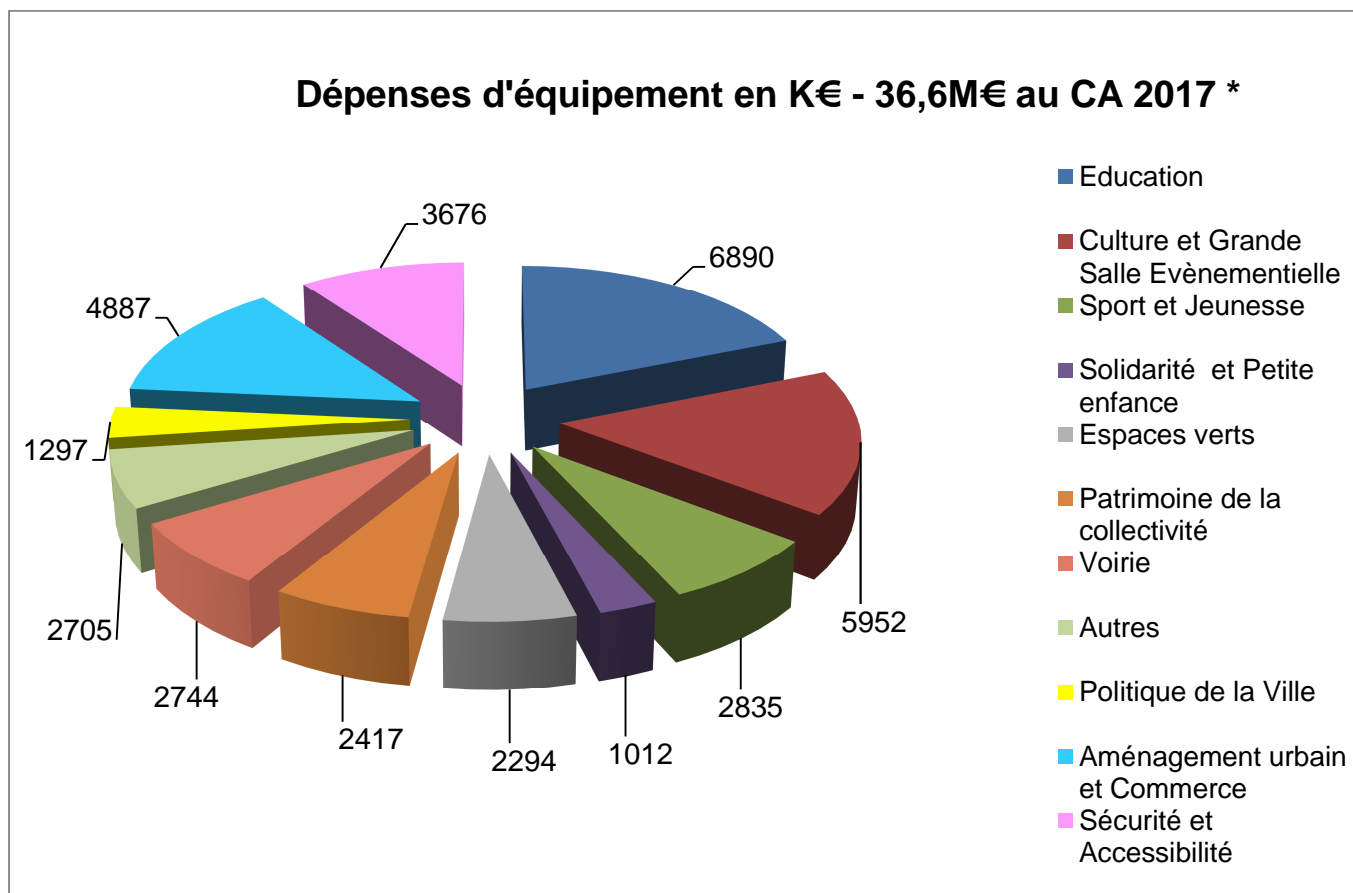
2. Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence Voirie, aucune opération n'est à constater sur l'exercice 2017.

3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (36,67 M€) consolidées des travaux en régie (2,04 M€) s'établissent en 2017 à 38,7 M€. Ils comprennent les reprises sur avances forfaitaires (214 k€) et les régularisations fiscales (99 k€).

Les dépenses d'équipement de la Ville au CA 2017 (hors reprises avances forfaitaires, régularisation fiscale et travaux en régie) se répartissent donc comme suit :



(*) majorés des travaux en régie les dépenses s'élèvent à 38,67M€.

La répartition en 2017 des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2017 réalisés
Courant	19 431 606 €
Education	5 827 452 €
Culture	2 195 972 €
Sport	2 132 859 €
Jeunesse	93 168 €
Solidarité et petite enfance	260 453 €
Espaces verts	1 846 819 €
Patrimoine de la collectivité	2 417 002 €
Espaces publics	2 744 499 €
Moyens généraux	1 913 382 €
Projets	16 933 927 €
Enseignement	1 062 502 €
Culture et Patrimoine	3 661 938 €
Grande Salle événementielle	93 624 €
Sport et jeunesse	609 025 €
Solidarités	751 340 €
Amélioration des conditions de travail	448 925 €
Aménagement des parcs de quartier	447 367 €
Politique de la Ville	1 296 990 €
Aménagement urbain	4 878 531 €
Commerce	8 040 €
Sécurité et bien-vivre	3 675 645 €
Autres (travaux avances forfaitaires)	313 919 €
Sous -Total	36 679 452 €
Travaux en régie	2 046 172 €
Total	38 725 624 €

En ce qui concerne les bâtiments municipaux

Pour l'entretien courant des bâtiments scolaires en 2017, les dépenses se sont élevées à 4,6 M€ dont une importante partie des opérations est répartie ainsi :

- 1 352 261 € affectés à des travaux de remplacement de menuiseries extérieures,
- 1 111 488 € dédiés à l'installation d'alarmes anti-intrusions et de dispositifs alerte attentats.

Les travaux d'aménagement dans les bâtiments culturels représentent une enveloppe de près de 1 M€ pour l'exercice 2017 avec notamment :

- la réfection partielle de la façade de l'Opéra, pour 109 408 €,
- la première phase de restauration des bureaux classés au titre des monuments historiques du rez-de-chaussée du Musée Saint-Rémi, pour 160 748 €,
- la réfection de châteaux et de façades sur les églises Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste, pour 115 761 €,
- la seconde phase de travaux conservatoires au chevet de la Basilique Saint-Rémi, pour 82 486 €.

Des travaux dans les équipements sportifs ont été réalisés à hauteur de 1,1M€. Hormis quelques autres opérations d'urgence, la quasi-totalité des crédits a été affectée à la reprise de la surface de glace, des rambardes et du système de déshumidification de la Patinoire Albert 1^{er}. On notera par ailleurs

- le démoussage de la toiture du manège du Centre Equestre (60 K€),
- le remplacement des translucides et la remise en peinture du gymnase Léo BORGNIET (160K€),
- les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers équipements (200K€).

Par ailleurs 18 656 € ont été investis dans les centres aérés, 76 k€ pour des travaux de maintenance dans les maisons de quartier et plusieurs mises en conformité sur les ascenseurs ont été réalisées en 2017 dont notamment :

- l'hôtel de ville, pour 27 966 €,
- le bâtiment sis rue Vauthier le Noir, pour 42 237 €.

Différentes opérations d'aménagement, d'extension ou de rénovation de bâtiments communaux ont été menées en 2017, comme par exemple :

- l'aménagement d'une cellule administrative mutualisée (solde) au 21 rue du Temple pour le Guichet unique familles (86 k€),
- les travaux de réhabilitation de l'aile Sarraill de l'Hôtel de Ville (706 k€),
- L'isolement des locaux entre le collège Université et le bâtiment administratif rue Vauthier le Noir (285 k€),
- le solde des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Galliéni (138 k€),
- l'aménagement d'une terrasse à la Cartonnerie (80 k€),
- la rénovation de la couverture classée du musée des Beaux Arts (177 k€),

- la rénovation de l'église Saint André (façade Est) pour 1,017 M€,
- la réfection de la façade, côté Museux, de l'église Saint Maurice (639 k€),
- les travaux de chauffage, d'amélioration et de mise en accessibilité de la Maison de Quartier Trois Fontaines (512 k€),
- les travaux de réaménagement de la zone de bureaux de la direction des espaces verts (163 k€),
- la construction de locaux sanitaires au Parc de Champagne (101 k€).

Différents travaux de génie climatique ont été réalisés pour près de 864 k€, notamment dans les locaux suivants :

- le bâtiment Prieur de la Marne (180 k€),
- le groupe scolaire Prieur de la Marne (175 k€),
- les écoles élémentaire et maternelle Jean Macé (304 k€),
- le Manège (47 k€),
- le stade Louis Blériot (29 k€),
- la crèche Jean Jacques Rousseau (22 k€),
- l'hôtel de Ville (55 k€).

Des travaux de mise en accessibilité ont été poursuivis, pour plus de 2,08M€ en 2017, notamment pour les bâtiments suivants :

- le gymnase Roland Bourgoïn (93 k€),
- l'école maternelle Avranche (100 k€),
- la basilique Sainte Clotilde (115 k€),
- la Comédie (150 k€),
- le conservatoire (151 k€),
- le groupe scolaire Louvois – début des travaux (141 k€),
- le groupe scolaire Jard – début des travaux (126 k€),
- le centre Saint Exupéry – début des travaux (213 k€),
- les tribunes du stade Georges Hebert – début des travaux (101 k€).

En ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des espaces verts

Le projet des Promenades a été poursuivi, avec notamment la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour un coût de de près de 1 M€.

Un programme important de rénovation d'aires de jeux pour enfants a été mené (parc Arago, parc Gilles Ferreira, parc Maryse Bastié, place Dauphinot, place Nicolas Bergier, square Paul Vieille, parc St John Perse, parc St Bruno, parc des Arènes du Sud, parc Alexandre Henrot), les abords du Centre International de Séjour (274 K€) et la rénovation des mobiliers a été poursuivie sur divers sites (98 K€). Par ailleurs près de 100 K€ ont été investis pour l'aménagement d'une aire d'accrobranche au parc de Champagne.

Divers autres espaces ont fait l'objet d'un réaménagement en 2017, parmi lesquels on citera :

- La réfection des allées au parc de Champagne (235 K€),
- L'aménagement d'un square, place Alexandre de Serbie (211 K€),
- La reprise des berges parc Léo Lagrange (30 K€),
- La rénovation d'allées sur divers sites (103 K€).

Au stade Georges Hébert, l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique (604 K€) a été réalisé.

On citera enfin :

- Le remplacement de plantations sur divers sites (274 K€),
- Au sein des cimetières, la réfection des voiries principales pour le cimetière du Nord et la poursuite des engazonnements aux cimetières du Nord et de l'Ouest (190 K€),
- La réfection des cours de l'école maternelle La Pérouse (75 K€),
- Les subventions d'équipement aux associations de jardins familiaux (20 K€).

En ce qui concerne la **Grande Salle Événementielle**, les crédits affectés au paiement des études se sont élevés à 93 k€.

Le **renouvellement urbain** des quartiers a été poursuivi.

Les travaux d'aménagement se sont poursuivis au sein du quartier Orgeval (complexe Georges Hébert, parc et mail nord) pour 1,204 M€, des quartiers Wilson (secteurs Berlioz-Beethoven et place Mozart) pour 14 k€ et Croix-Rouge (aménagements d'espaces verts) pour 16 k€.

A noter que les autorisations de programme, votées par la ville de Reims pour toutes les opérations de rénovation urbaine, ont fait l'objet en 2017 d'un transfert partiel à la Communauté urbaine du Grand Reims. Ainsi, pour 2017, la communauté urbaine a eu à inscrire, au titre des compétences transférées de la ville de Reims en la matière, un crédit total de l'ordre de 3,5 M€ au titre de ces travaux.

En matière de **sécurité et de tranquillité publique**, le développement de la vidéoprotection s'est traduit par l'installation et la mise en service de 50 caméras supplémentaires (1,2 M€).

Parallèlement, dans le cadre de la montée en puissance de la police municipale, 9 nouveaux postes de policiers municipaux ont été créés en 2017.

Quatre nouveaux véhicules (deux voitures et deux motos) ainsi que du matériel notamment radio ont été acquis pour la mise à niveau des moyens de sécurité et de communication.

Le **projet urbain Reims Grand Centre** s'est concrétisé en 2017 avec la poursuite des études pré-opérationnelles (840 K€), des travaux préalables (1,5 M€) et des acquisitions foncières (1,15 M€). Spécifiquement, sur le secteur SERNAM Boulingrin des études approfondies ont été menées pour passer du stade de la programmation à la mise en œuvre des projets.

Ainsi, la Zone d'Aménagement Concerté SERNAM Boulingrin a été créée par délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2017, les travaux de fouilles archéologiques sur les emprises des espaces publics ont été engagés.

La concertation et la communication autour du projet Reims Grand Centre se sont poursuivies, avec notamment le dévoilement des projets des Promenades et du Complexe aqualudique.

Par ailleurs, la poursuite des échanges avec la SNCF a permis de concrétiser les échanges fonciers nécessaires au projet. Des acquisitions foncières ont également été réalisées sur le secteur ilot nord. Ce secteur permettra en effet de relier le site SERNAM au site du Boulingrin avec la création d'une voie de desserte et permettra l'accueil de logements.

Par ailleurs la collectivité a élaboré, en partenariat avec l'Education Nationale, un projet de **mise en valeur et de développement de l'Ecole Numérique** dans les écoles maternelles et élémentaires. Un programme pluri annuel d'équipements en outils numériques (tableaux et tablettes) d'environ 3,1 M€ sur la période 2016-2020 a été mobilisé. Au titre de l'année 2017, un budget de 692 k€ a été dédié à ces acquisitions.

Enfin, différents travaux **d'aménagement ou d'équipements des espaces publics** ont été réalisés, comme par exemple :

- l'aménagement de la place d'Erlon : 904 k€,
- l'acquisition d'horodateurs nouvelle génération : 994 k€,
- l'aménagement des espaces publics du Stade Louis Blériot : 276 k€.

Par ailleurs, la communauté urbaine, au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2017, a réalisé 25,5 M€ de travaux sur le territoire de la ville de Reims, qui se décomposent de la manière suivante :

AP	Crédits de paiement 2017 réalisés
Courant (voirie)	14 004 007 €
Projet :	11 522 025 €
Sciences Po	9 650 303 €
Planification territoriale	26 387 €
Etudes PNRU 1 et 2	129 437 €
PNRU1 Orgeval	693 255 €
PNRU1 Wilson	310 583 €
PNRU1 Epinettes	262 285 €
PNRU1 Croix-Rouge	133 991 €
Pôle d'échange multimodal	45 209 €
Liaison Bd Charles Arnould/ av. d'Epernay	239 057 €
Abords Basilique St Remi	31 518 €
TOTAL :	25 526 032 €

Ainsi, en matière de travaux de voirie les dépenses se sont élevées à près de 16 M€, parmi lesquels on notera :

- les travaux d'aménagement de la rue de Mars : 1,8 M€,
- les travaux d'aménagement de la rue des Elus : 1,1 M€,
- la restructuration de l'avenue Alexandre de Serbie : 1,2 M€,
- les travaux de sécurisation des ouvrages d'art : 677 K€,
- les travaux de voirie sur secteurs touristiques : 533 K€,
- la rue de Cernay : 1,36 M€,
- le boulevard Jamin : 506 K€,
- la rue du Cardinal de Lorraine : 533 K€.

En complément des travaux de voirie réalisés par la Communauté urbaine du Grand Reims en 2017 au titre des compétences nouvellement transférées, s'ajoute l'ensemble des autres travaux réalisés par l'intercommunalité sur le territoire de la Ville de Reims, au titre des compétences qu'elle assurait déjà avant le 1^{er} janvier 2017. On citera notamment :

- la place des Droits de l'homme : 267 K€,
- le Boulevard Dieu Lumière : 160 K€,
- l'avenue Général Giraud : 150 K€.

Enfin, les travaux au titre de Sciences Po se sont élevés à 9,5 M€ en 2017.

VIème partie – Les budgets annexes

A. Le budget annexe du Restaurant municipal

OPERATIONS REELLES	CA 2016 en K€	CA 2017 en K€	En %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	282	350	24,07%
Produits des services	167	190	13,91%
Participations de la CU et autres organismes	48	91	89,38%
Participations - emplois	12	18	43,50%
Participation Ville	54	51	-6,82%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	505	560	10,86%
Charges à caractère général	170	185	9,08%
Charges de personnel	335	374	11,78%
Autres charges	0	0	-100,00%
EPARGNE NETTE	-223	-210	-5,87%
Dépenses réelles d'investissement	127	115	-9,74%
Recettes réelles d'investissement	0	0	
BESOIN DE FINANCEMENT	-350	-324	-7,28%
COUVERTURE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	350	324	-7,28%

Les recettes de fonctionnement augmentent de plus de 24%. Cette hausse s'explique par l'ouverture du restaurant municipal à des publics extérieurs. Une première contractualisation avec la société Moët Hennessy Champagne Service (M.H.C.S) à compter du 1^{er} octobre 2016, permettant aux salariés de cette entreprise de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal, a généré une recette supplémentaire en produits et services de près de 27 K€ et de 46 K€ des participations. Cette dernière a été complétée par une convention avec le Ministère de la Justice et les Voies Navigables de France à compter du 1^{er} juin 2017 conférant des recettes supplémentaires des produits des services à hauteur de près de 3,7 K€ et de près de 1 K€ de participations.

Les charges à caractère général ont augmenté de près de 10 % sous l'effet conjugué d'une forte hausse du coût des denrées alimentaires de plus de 9%. Ce poste représente sur 2017, comme sur l'exercice 2016, plus de 85% de ces charges (80% en 2015).

Les dépenses d'investissement sont en baisse de près de 12 K€ (-9,4%), les travaux de mise en conformité sanitaires ayant été effectués sur l'exercice 2016.

De ce fait, la participation d'équilibre à ce budget s'élève à 324 K€.

B. Le budget annexe des baux commerciaux

BAUX COMMERCIAUX			
OPERATIONS REELLES	CA 2016 en K€	CA 2017 en K€	En %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	628	1 171	86%
Remboursements de frais	136	118	-13%
Revenus des immeubles	492	540	10%
Produits exceptionnels	0	513	
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	658	691	5%
Charges à caractère général	653	690	6%
Autres charges	5	1	-83%
EPARGNE DE GESTION	-30	480	-1721%
Charges financières	29	8	-72%
EPARGNE BRUTE	-59	472	-905%
Remboursement de dette	781	472	-40%
EPARGNE NETTE	-840	0	-100%
Dépenses réelles d'investissement	30	65	115%
Recettes réelles d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé	14	5	-63%
BESOIN DE FINANCEMENT	-856	-59	-93%
COUVERTURE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	842	517	-39%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14	458	-3417%
RESULTAT CUMULE	-1 324	-866	-35%

La gestion des ateliers artisanaux, des immeubles Reims 2000, rue Schweitzer, rue Clément Ader, rue Joussier, 20 rue Henri Farman figure à ce budget.

La location des immeubles et les recouvrements des charges sont en diminution simultanée sur chacun des immeubles pour un total de 29,5 K€.

Ainsi, les loyers perçus augmentent globalement de plus de 47 K€. Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- + 3,5 K€ pour les ateliers artisanaux (relative stabilité suite à la location d'un nouveau local depuis le 15 février 2016, 2017 première année pleine),
- +77,7 K€ pour les immeubles de la rue Schweitzer (en raison notamment de la nouvelle convention signée avec Alliance Partenaire Graphique comprenant la régularisation d'impayés et une actualisation du loyer),
- - 35 K€ pour l'immeuble Reims 2000 (fin de certaines conventions dans la perspective de la cession de l'immeuble dont celle avec I.B.M. France).

Concernant les dépenses, les charges à caractère général sont en augmentation de près de 37 K€. Cette évolution s'explique notamment par les variations des postes suivants :

- une baisse de plus de 8,4 K€ des charges supportées pour l'immeuble 4, rue Clément Ader en raison de la cession de ce dernier,
- une augmentation de plus de 46 K€ des charges locatives de l'immeuble Reims 2000 en raison d'une régularisation fiscale sur l'immeuble.

Les charges hors intérêts de la dette s'élèvent à 691 K€ en hausse de 33 K€.

Cette année, en raison de recettes exceptionnelles liées aux cessions de l'immeuble sis 4, rue Clément Ader pour 313 K€ et de celui situé au 20, rue Henri Farman pour 200 K€, le budget des Baux Commerciaux génère une épargne de gestion suffisante pour couvrir la charge de la dette.

En matière d'investissement, les dépenses réalisées s'élèvent à près de 65 K€ dont plus de 52 K€ à la régularisation fiscale avant cession sur l'immeuble situé 4, rue Clément Ader et près de 12 K€ de remboursement de cautions sur l'immeuble Reims 2000, prochainement cédé.

Le déficit cumulé sur ce budget d'un montant de 866 K€ a vocation, étant donné la fermeture du budget au 31 décembre 2017, à être repris a budget principal.

Annexe 1 : Les ratios légaux :

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2017) (population 2015)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1051,48	1220,00
Produit des impositions directes/population	625,92	624,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1316,65	1388,00
Dépenses d'équipement brut/population	201,31	243,00
Encours de dette/population	1572,52	1189,00
Dotations globales de fonctionnement/population	269,14	242,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	53,29%	57,10%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	93,42%	95,90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,29%	17,50%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,19	0,86

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2015)

*y compris mutualisation de services

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate.

Produit des impositions directes / population.

La ville de Reims possède un niveau d'imposition directe légèrement supérieur à la moyenne. Pour cette raison, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années.

Recettes réelles de fonctionnement / population.

Le ratio passe à nouveau en dessous de la moyenne nationale.

Dépenses d'équipement brut / population

La ville de Reims voit son niveau d'investissement passer en dessous de la moyenne de la strate avec 201 € par habitant.

Le ratio de la strate diminue de 25% alors que celui de la Ville baisse de plus de 41%.

Encours de dette / population.

L'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui est légèrement inférieur à 6 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années).

Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

En diminution de 37.8% entre 2016 et 2017, ce ratio passe en dessous de la moyenne de la strate, qui diminue également en 2017 dans une moindre proportion. (-25,5%)

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.

Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie)

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

La baisse des coûts de financement long terme pour les collectivités constatée depuis quelques années s'est confirmée en 2017. Cette baisse s'explique d'une part, par des taux d'intérêts qui sont restés bas et d'autre part, par une concurrence toujours accrue entre les prêteurs, avec des offres de financement diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation.

Le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local d'où un coût de ressource financière minoré. En 2017, les collectivités ont emprunté au taux moyen historiquement bas de 1.15% contre 1.18% en 2016. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 1.16%.

1 - Des taux toujours encore à un bas niveau

Après une baisse importante et continue des taux depuis 2014, les taux sont restés très bas en 2017.

L'EONIA, passé en territoire négatif depuis septembre 2014 s'est stabilisé, il était à -0.33% fin 2016 et à -0.35% fin 2017. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, sont eux aussi restés stables. Les taux longs poursuivent leur évolution à la baisse. L'EURIBOR 12 mois affichant des valeurs négatives depuis juin 2016 avec un niveau de taux à -0.05% est passé à -0.19% fin 2017.

Concernant les taux fixes, le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans était de 0.75%, hors marge bancaire avec amortissement progressif en décembre 2017. Début avril 2018, après une augmentation des taux en début d'année, ce taux cote à 1%.

Les taux devraient rester à ces niveaux de taux bas sur la majeure partie de l'année 2018 avec ensuite, une hausse modérée et très progressive des taux longs.

▪ **Evolution des principaux taux depuis 2014 :**

	31/12/14	30/06/15	31/12/15	30/06/16	31/12/16	30/06/17	31/12/17
Taux BCE	0,05%	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EONIA	0,14%	-0.06%	-0.13%	-0.29%	-0.33%	-0.35%	-0.35%
TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)	-0.02%	-0.09%	-0.16%	-0.34%	-0.35%	-0.36%	-0.36%
EURIBOR 12 mois	0,33%	0.16%	0.06%	-0.05%	-0.08%	-0.16%	-0.19%
TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)	0.86%	1.21%	1.01%	0.25%	0.68%	0.80%	0.68%

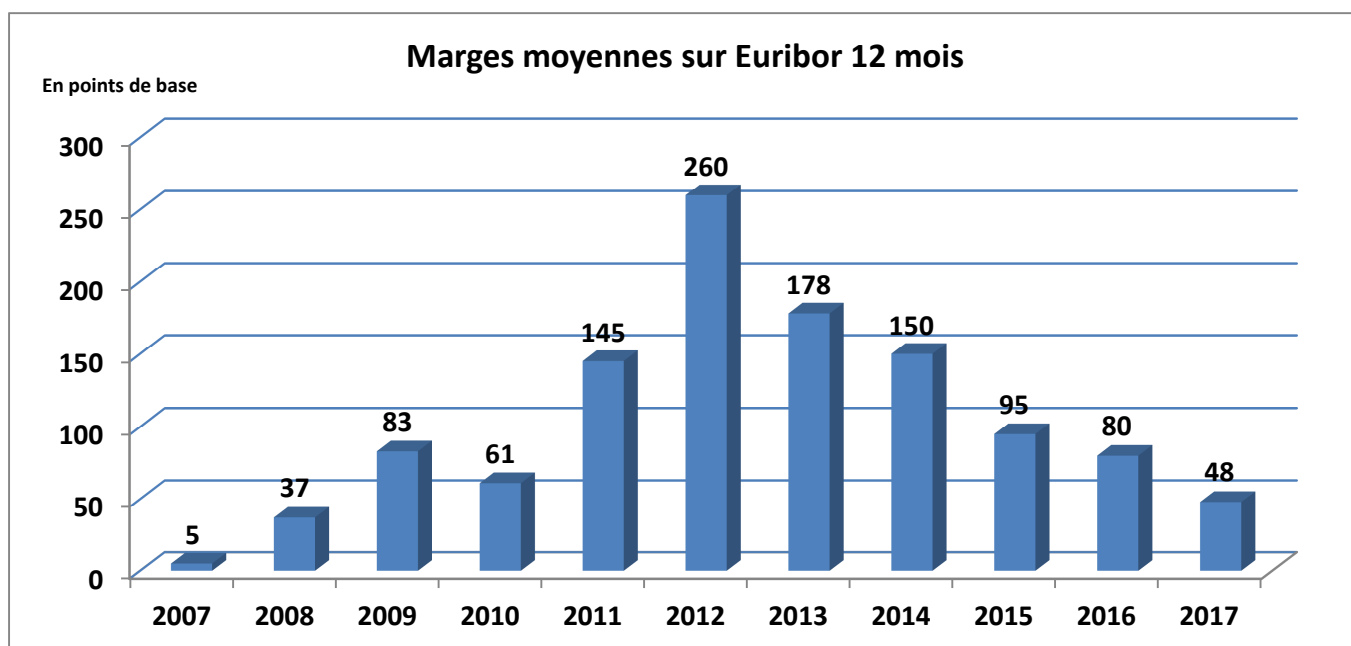
2 – Une offre de financement importante et diversifiée

Les offres de crédits proposées aux collectivités sont toujours nombreuses et ont largement couvert leurs besoins de financement. Les coûts de financement restent faibles sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs dans un contexte de recours à l'emprunt en baisse.

La Banque Postale a renforcé son positionnement et représente à elle seule un quart des financements à long terme accordés aux collectivités locales. La Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations sont en cumulé, également proche des 25% et sont en progression par rapport à 2016. La Caisse des Dépôts et Consignations voit son enveloppe de financement sur fonds d'Epargne de 20 milliards, destinée aux collectivités prolongée jusqu'en 2020. Cette enveloppe reste concurrentielle dès lors que les projets financés portent sur des durées de 25 ans et plus.

L'Agence France Locale reste stable et couvre environ 4% des besoins de financement des collectivités.

Avec toujours une très forte concurrence entre les sources de financements, les collectivités ont bénéficié, au même titre que de faibles taux d'intérêts, de la réduction des marges pratiquées par les banques. Alors que les niveaux de taux restaient stables en 2017, la marge bancaire moyenne sur EURIBOR 12 mois a encore baissé et est passée sous le seuil des 0.50%.



(Données Finances Active)

3 – L'évolution de l'encours et de la charge d'intérêts

La création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 a entraîné un transfert de compétences de la Ville de Reims vers la communauté urbaine notamment en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur, de création, aménagement et entretien de voirie, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Ces transferts se sont accompagnés d'un transfert des dettes qui a de fait sensiblement modifié l'encours de la dette globale de la Ville.

Evolution de l'encours de la dette :

L'encours, après transfert de la dette théorique, s'élève au 31/12/2017 à **268.04 M€** :

	Encours au 31/12/2016	Encours au 1/01/2017	Encours au 31/12/2017
Budget Principal	332 184 100 €	332 184 100 €	295 527 988 €
Budget Baux commerciaux	1 080 627 €	1 080 627 €	608 810 €
Budget Global	333 264 727 €	333 264 727 €	296 136 798 €
Budget Principal - Dette théorique		- 31 015 032 €	-28 095 395 €
Transfert de l'emprunt sciences po		-13 097 251 €	
Budget Global – Encours net	333 264 727 €	289 152 444 €	268 041 403 €

L'encours de la dette globale s'élève à **268,04 M€** au 31/12/2017.

Cette évolution de l'encours s'explique par les éléments suivants :

- le transfert au 01/01/2017 d'un encours réel de 13.1 M€ de la Ville vers la Communauté urbaine dans le cadre du transfert de la compétence en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur. La Ville avait en effet, contractualisé des emprunts spécifiques pour le financement des travaux Sciences Pô.
- le remboursement en capital de la dette au cours de l'année 2017,
- le transfert d'une partie d'emprunt globalisé non affecté au titre de la compétence voirie et des aires des gens du voyage pour 31 M€ au 1^{er} janvier 2017.

Au total, après neutralisation des emprunts transférés à la communauté urbaine, le désendettement réel de la ville de Reims s'est élevé à environ 20 M€ en 2017.

La baisse de l'encours de la Ville a entraîné de fait la baisse de ses charges financières. Au budget principal, la charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de plus de 13% entre 2016 et 2017. Elle s'élève à **6.4 M€** en 2017 contre 7.4 M€ en 2016.

La ville de Reims continue de profiter de niveaux de taux très bas sur son encours à taux variable qui représente 46% de l'encours global fin 2017.

4 – Les opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2017

▪ Emprunts encaissés : **10 000 000 €**

- Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0.91% à échéance trimestrielle.

▪ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2017 : **20 000 000 €**

Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.06%, date limite d'appel des fonds : décembre 2018,

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0.39%, date limite d'appel des fonds : juin 2019.

5 – La stratégie de gestion de dette :

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

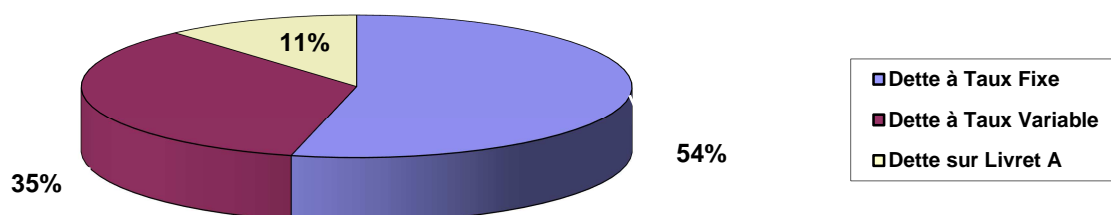
6 – Le résultat de la stratégie appliquée en 2017

Le ratio de désendettement s'élève à environ 6 années, il reste très en deçà du seuil fixé par le dispositif de contractualisation Etat Collectivités, qui est de 12 ans.

La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

- **L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2017 se présente de la façon suivante :**



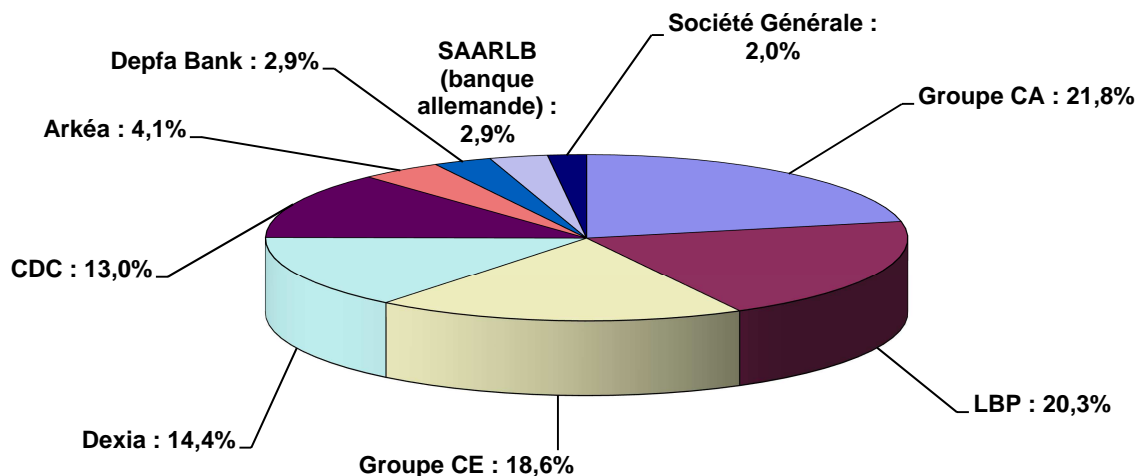
Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché. La part de l'encours à taux fixe a légèrement progressé par rapport au 31/12/2016. Elle est passée de 51% à 54% du fait de la contractualisation d'une enveloppe de 10 M€ à taux fixe au taux très attractif de 0.91%.

La part de l'encours sur Livret A est passée de 15% à 11% du fait du transfert des prêts destinés au financement de Sciences Po à la Communauté urbaine.

Le taux moyen de la dette globale de la Ville au 31 décembre 2017 est de **1.97%**. Il est en très légère diminution par rapport à celui du 31 décembre 2016 qui était à 2.02%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2.29%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de 2.37%.

Du fait des taux historiquement bas, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0.45%. Le taux moyen est de 1.52% pour l'encours sur Livret A et de 3.05% pour l'encours à taux fixe.

- La répartition de l'encours global au 31 décembre 2017 par prêteur est la suivante :



7 – La gestion de trésorerie

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion optimisée de sa trésorerie afin de réduire au mieux ses disponibilités déposées auprès du Trésor (Compte 515). L'objectif de cette gestion de trésorerie 0 est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de de la collectivité.

La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquat pour gérer la trésorerie 0. Elle n'a pas vocation à financer les investissements mais permet de couvrir les décalages temporaires dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, est très souple d'utilisation et a un coût financier inférieur à un emprunt car son coût ne porte que sur les fonds utilisés de façon ponctuelle.

En juin 2017, La Ville a contracté une ligne de trésorerie de 20 M€ :

- Ligne souscrite auprès de la Société Générale indexé sur l'EURIBOR 1 mois majoré de 0.35%. (contre EURIBOR 3 mois + marge à 0.50% en 2016), sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Comme pour les financements à long terme, l'offre de ligne de trésorerie a été très attractive en 2017, avec des niveaux de marge plus bas et de nombreuses offres sans CNU.

La Ville dispose depuis un an d'un excédent de trésorerie et n'a eu recours à sa ligne de trésorerie que de façon très ponctuelle. Le montant des tirages cumulés en 2017 s'est élevé à 6.78 M€ contre 28.5 M€ en 2016.

Du fait de la très faible utilisation de la ligne de trésorerie en 2017, son coût financier est en forte baisse par rapport à l'année précédente. Les intérêts payés en 2017 s'élèvent à 180 € contre 8 500 € en 2016.

La Ville tient toutefois à conserver sa ligne de trésorerie et la renouvellera en juin 2018 en privilégiant comme elle l'a fait en 2017, une ligne sans CNU qui ne lui coûtera que si elle procède à des tirages de fonds.

Au 31 décembre, la Ville avait procédé au remboursement total de l'encours sur la ligne de trésorerie.

Annexe 3 – Définitions et méthodologie

Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

Tableaux des retraitements

	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement au CA	259 799 231,86	247 442 567,23
Produits exceptionnels	-2 937 054,90	-5 310 273,10
Remboursement charges d'intérêts de la dette globalisée par la CUGR		-935 924,39
Reprises sur provisions		
Travaux en régie	253 573,54	2 046 172,27
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	257 115 750,50	243 242 542,01
Dépenses réelles de fonctionnement au CA	204 401 346,71	199 653 970,29
Intérêts	-6 834 042,79	-5 882 226,79
Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts	197 567 303,92	193 771 743,50
Intérêts moratoires et autres pénalités	0,00	-9 526,14
Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-371 885,99	-41 745,46
Titres annulés	-214 415,14	-20 876,12
Autres charges exceptionnelles	-391 177,02	-378 653,52
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	196 589 825,77	193 320 942,26
Dépenses réelles d'investissement au CA	121 118 384,32	79 543 654,42
Capital de la dette	-34 967 778,53	-33 558 861,90
Remboursement anticipé d'emprunt	-10 633 333,28	0,00
Refinancement et revolving	-10 000 000,00	0,00
Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette	65 517 272,51	45 984 792,52
Travaux en régie	253 573,54	2 046 172,27
<i>Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement</i>	<i>977 478,15</i>	<i>450 801,24</i>
Dépenses réelles d'investissement retraitées	66 748 324,20	48 481 766,03
Recettes réelles d'investissement au CA	120 096 909,32	69 435 793,64
Excédent de fonctionnement capitalisé	-45 880 727,62	-39 322 799,81
Refinancement et revolving	-10 000 000,00	0,00
Emprunts	-26 000 000,00	-10 000 000,00
Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent	38 216 181,70	20 112 993,83
Produits de cessions des immobilisations	2 412 837,17	4 397 653,71
<i>Autres produits exceptionnels de fonctionnement</i>	<i>524 217,73</i>	<i>912 619,39</i>
Dette récupérable sur compténeces transférées		-2 919 638,30
Recettes réelles d'investissement retraitées	41 153 236,60	22 503 628,63

Annexe 4

CA 2017 - Mutualisation des services - refacturation

Communauté urbaine du Grand Reims		Ville de Reims			
flux Ville / CU	budget principal		budget principal		
	dépenses		dépenses		
	4 497 532		22 417 936		
			recettes		
			26 671 075		
	<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>		
	vers Ville de Reims 012 2 745 033		22 417 936		
	vers Ville de Reims 011 306 751		<i>depuis autres communes (2')</i>		
	sous total VDR (1) 3 051 784		443 221		
	vers autres communes 012 373 873				
vers autres communes 011 313 742					
sous autres communes (1') 687 614					
vers transports -		<i>recettes depuis BA (4)</i>			
vers eau 259 762		3 809 918			
vers assainissement 72 022					
vers archéologie 61 692					
vers ordure ménagère 364 658					
sous total BA (3) 758 134					
flux Communauté urbaine du Grand Reims	budget principal / budgets annexes				
	dépenses (vers principal)		recettes (depuis principal)		
	Eau	1 087 194	Transport	-	
	Assainissement	1 082 609	Eau	259 762	
	Transport	324 209	Assainissement	72 022	
	Bezannes	434 562	Archéologie	61 692	
	Malle	8 153	OM	364 658	
	OM	586 521	TOTAL (3)	758 134	
	Archéologie	160 507			
	Husselle	106 864			
	Coubertin	8 323			
	Boucle	10 976			
	TOTAL (4)	3 809 918			
	flux CU entre BA	budgets annexes			
		dépenses		recettes	
assainissement depuis eau		1 872 083	eau depuis assainissement	1 872 083	

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims) 78

(2) remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal